



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	x	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1^{er} Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1^{er} Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

DELIBERATION N°1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DU SDIS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2022, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans le cadre :

- De la convention pluriannuelle liant le SDIS et le Conseil Départemental pour les années 2017 à 2022 ;
- Du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2018-2022 ;
- Des différents plans pluriannuels d'investissement.

Elles sont conformes aux axes stratégiques présentés par le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2022 délibéré à l'occasion du CASDIS du 07/12/2021 :

- Pourvoir les postes vacants dans le cadre de la redéfinition de l'organigramme et des projets du service ;
- Valoriser et promouvoir le volontariat ;
- Poursuivre les opérations immobilières prévues dans le SDACR avec la déclinaison d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement immobilier (PPI) ;
- Poursuivre la déclinaison du plan pluriannuel d'équipement et proposer de nouveaux investissements (bras élévateur articulé, etc.) ;
- Poursuivre les objectifs de développement des espaces de coopération et/ou mutualisation, notamment au sein du Garage Départemental ;
- Mettre en place le système d'information et de commandement unifié des SDIS et de la sécurité civile, nommé NEXSIS 18-112.

Ces orientations prennent en compte les contraintes financières du SDIS et notamment :

- L'inflation, principalement sur les prix du gaz et des carburants,
- Le nombre d'interventions dont l'augmentation est structurelle (+ 7% en 2021 par rapport à 2020),
- Les charges associées à la gestion des ressources humaines qui se traduisent en dépenses incompressibles avec notamment le Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation de l'indemnité horaire des SPV et la mise en œuvre des mesures de la loi Matras qui devrait impacter les coûts de la NPFR.

Pour financer ces mesures, les vecteurs de recettes sont les subventions du Département, des communes et des EPCI et l'emprunt. Pour 2022, le Conseil Départemental va ainsi appuyer sa participation dans le financement du SDIS par une augmentation de sa contribution en fonctionnement (26 M€, en hausse

de 345 K€ par rapport à 2021) et par une subvention de 1,1 M€ en investissement (hors participation au financement des constructions de casernes). Conformément à ce qui a été convenu entre les services, l'avenant n°3 à la CPOM 2017-22 et la convention financière relative à la contribution de fonctionnement 2022 seront signés à l'issue du vote du BP du Conseil Départemental. La contribution des communes et EPCI est quant à elle indexée à la moyenne des taux d'inflation observés sur les 12 derniers mois pour s'établir à 156 K€, en hausse de 0,82%.

Le cadre prospectif 2023-2027 fera l'objet d'une convention pluriannuelle SDIS/Département fixant les conditions d'équilibre entre le financement de l'établissement et les objectifs du SDACR.

Les éléments de ce débat d'orientations budgétaires vous sont présentés sous la forme :

- Du présent rapport présentant les orientations en fonctionnement (I) et en investissement (II) ;
- D'une annexe 1 présentant la situation rétrospective 2016-2020 ;
- D'une annexe 2 présentant les données relatives aux ressources humaines ;
- D'une annexe 3 présentant les données relatives à la dette ;
- D'une annexe 4 présentant les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement.

Partie I. Les orientations en fonctionnement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des recettes (A) et des dépenses (B).

A. Les recettes de fonctionnement attendues pour 2022 :

Elles proviennent pour l'essentiel d'entre elles de la participation du Conseil Départemental et des contributions obligatoires des communes et des EPCI.

1. **La contribution du Département : 26 millions d'euros**

La convention pluriannuelle 2017-2022 fixe le cadre de la contribution du Département. Pour 2022, le Conseil Départemental a prévu de fixer sa contribution à 26 millions d'euros, soit + 345 000 € par rapport à 2021.

2. **Les contributions communales et intercommunales : 19,152 millions d'euros**

Conformément à l'article 1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et EPCI évolue chaque année selon l'indice des prix à la consommation (entendu comme étant celui relatif à l'ensemble des ménages - hors Tabac). Il n'est pas indiqué quel mois doit être retenu.

Pour mémoire, en 2021, le CASDIS a retenu la moyenne des indices d'octobre de N-2 à septembre de N-1.

Depuis octobre 2020, ce taux évolue globalement à la hausse pour atteindre une moyenne de 0,82%. Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base de ce taux, soit + 156 000 €.

Pour information, évolution de l'indice depuis octobre 2020 :

Octobre	103,75	-0,23%
Novembre	103,86	-0,06%
Janvier	104,09	-0,29%
Janvier	104,24	+ 0,29%
Février	104,24	+ 0,30%
Mars	104,89	+ 1,00%
Avril	105,00	+ 1,15%
Mai	105,34	+ 1,34%

Juin	105,48	+ 1,38%
Juillet	105,55	+ 1,06%
Août	106,21	+ 1,79%
Septembre *	105,97	+ 2,09%

* dernier indice connu à la date de rédaction du présent rapport

3. Les « autres recettes » : 3,024 millions d'euros

Elles concernent les remboursements sur charges de personnel, les facturations d'interventions payantes, les revenus des immeubles, les autres participations, tels que le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, la participation du SDIS 76 pour la défense des communes limitrophes, le reversement du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, et les « recettes exceptionnelles », telles que les pénalités de retard, les avoirs, les remboursements de sinistres, etc.

La prévision budgétaire laisse envisager une stagnation de ces recettes par rapport à 2021.

4. Les recettes d'ordre liées aux écritures d'amortissement : 1,815 millions d'euros

Il s'agit de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions d'investissement. Ces recettes seraient en augmentation de 174 000 €, en raison de la hausse des subventions.

En synthèse, les recettes attendues en fonctionnement sont évaluées au total à **49,991 millions d'euros**.

B. Les tendances pour les dépenses de fonctionnement

Le SDIS devra assumer, en 2022, l'augmentation de certaines charges, essentiellement de personnel, impactées par des mesures nationales, statutaires et par la déclinaison des projets du service.

Dans ce cadre, la prise en compte du Glissement Vieillesse et Technicité pour les personnels permanents et la revalorisation de 1% des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires sont évalués à 454 000 € (hors impact de l'application de la loi Matras) et portent les estimations de la masse salariale pour 2022 à 36,444 millions d'euros.

S'agissant des dépenses courantes de fonctionnement (électricité, formations, maintenance, fournitures diverses, subventions, etc.), celles-ci devraient augmenter de 138 500 € par rapport à 2021. Cette hausse concerne essentiellement les formations et la subvention d'équilibre du budget annexe, impactées par la hausse des prix du pétrole et des pièces détachées et par l'augmentation du nombre de véhicules. Ces charges sont ainsi évaluées à 6,969 millions d'euros contre 6,845 millions d'euros en 2021.

S'agissant des frais financiers, le fait de ne pas avoir emprunté depuis 2016 permet de réduire les charges de la dette (évaluées à 510 000 € contre 556 000 € en 2021).

Enfin, les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements à inscrire en 2022 s'élèvent à 5,308 millions d'euros, soit une augmentation de 184 000 € liée à la hausse des investissements mobiliers.

Orientations budgétaires 2022 - section de fonctionnement

	BP 2021	Orientations 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Charges à caractère général	4 776 000	4 753 000	-23 000	-0,5%
Charges de personnel	35 990 000	36 444 000	454 000	1,3%
<i>Projection plafond CPOM 2022</i>		<i>37 000 000</i>		
Autres charges courantes	2 054 500	2 216 000	161 500	7,8%
Charges financières	556 000	510 000	-46 000	-8,3%
Charges exceptionnelles	15 000	40 000	25 000	166,7%
Provisions	720 000	720 000	0	
Virement à la section d'investissement	81 000	0	-81 000	
Dotations aux amortissements	5 124 000	5 308 000	184 000	3,6%
Sous-total	49 316 500	49 991 000	674 500	1,4%

C. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021

Les prévisions actuelles évaluent l'excédent de fonctionnement 2021 à 1,5 million d'euros. Celui-ci pourrait permettre, lors du vote du Budget Supplémentaire :

- De rééquilibrer, au besoin, la section de fonctionnement
- De financer une partie des investissements, et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

Au final, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 49, 991 millions d'euros, et devraient permettre au SDIS d'élaborer un BP cohérent et équilibré compte tenu des dépenses de fonctionnement prévisionnelles exposées ci-dessus.

Partie II. Les orientations en investissement

Des opérations immobilières importantes sont actuellement en cours. Celles-ci doivent être poursuivies afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents. Par ailleurs, les projets structurants du SDIS (PPE matériels roulants, NEXSIS, etc.) mettent en avant la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements (véhicules, matériels d'incendie et de secours, réseaux d'alerte, etc.) afin d'assurer un niveau de couverture des risques optimal dans le Département (A).

Pour financer ces projets, sans alourdir les charges pesant sur la section de fonctionnement, il serait souhaitable de limiter le recours à l'emprunt. Pour cela, le Département de la Somme et les communes verseront au SDIS une subvention d'investissement en complément des ressources propres du SDIS (B).

A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2022

1. L'immobilier

Le PPI est mis à jour conformément au rapport qui sera validé à l'occasion de ce CASDIS.

Au total, **2,170 millions d'euros** d'investissements immobiliers et **775 000 €** de subventions immobilières pourraient être programmés en 2022.

2. Les matériels

Une autorisation de Programme de 12,8 millions d'euros a été ouverte en 2019 pour les matériels roulants. Conformément aux engagements financiers pris, le SDIS consacrera, en 2022, **2,560 millions d'euros** pour l'achat de nouveaux véhicules (VSAV, BEA, CCR, VSRS, etc.).

Par ailleurs, le montant des investissements mobiliers prévus pour 2022 est de **3,082 millions d'euros** comprenant notamment le projet NEXSIS, l'armement des nouveaux véhicules et le renouvellement des équipements d'habillement :

	BP 2021	Orientations 2022
- Licences et brevets	229 200	221 800
- Réseaux de transmission	127 500	135 950
- Réseaux d'alerte (dont NEXSIS)	80 000	360 660
- Matériels embarqués	425 265	491 500
- Habillement	797 000	813 000
- Matériels médico-secouristes	299 300	180 000
- Spécialités	92 000	74 000
- Matériels de formation	53 325	30 000
- EPI – ARI	112 000	185 000
- Matériels techniques	191 860	203 400
- Matériels de sport	23 500	25 000
- Matériels informatiques (dont NEXSIS)	83 000	338 100
- Matériels de bureau et mobilier	27 650	24 000

A noter que l'augmentation des budgets pour les matériels embarqués et les EPI-ARI s'explique par l'armement de nouveaux véhicules (VSRS, CCRM, etc.) et le renouvellement du parc ARI dans le cadre de la remise aux normes de ces équipements de sécurité du personnel en intervention.

Par ailleurs, le SDIS s'est engagé à verser une subvention d'équilibre au budget annexe du Garage Départemental. Celle-ci est évaluée à **66 000 €**.

B. Modalités de financement

1. Les subventions

Le Département

Chaque année, le Département participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers (hors projets cofinancés par les Communes et/ou les EPCI). Pour 2022, le Conseil Départemental poursuit de façon active sa participation et a prévu d'attribuer une subvention d'investissement de 1,1 million d'euros.

Par ailleurs, le Conseil Départemental participe au financement des constructions de casernes à hauteur de 35% du montant HT de chaque opération. Au vu de la programmation des investissements 2022, le Département pourrait verser une subvention de 73 000 € pour la construction des casernes de Saint-Valéry-sur-Somme et Conty.

Les Communes

Il est convenu que les communes ou les EPCI versent une participation financière pour les opérations nouvelles à concurrence de 30% de leur montant HT. Le montant des opérations nouvelles ayant été évalué à 250 000 €, les subventions des Communes de Saint-Valéry-sur-Somme et Conty s'établiraient à 62 000 €.

2. Les ressources propres

Elles se composent des amortissements et du FCTVA. Pour 2022, déduction faite de la charge de la dette (évaluée à 2,269 millions d'euros avec emprunt nouveau) qui doit obligatoirement être financée par ces recettes, elles représentent **2,184 millions d'euros**.

3. Les excédents

L'excédent d'investissement 2021 net, c'est-à-dire après report des crédits, est évalué à **485 000 €** (sous réserve des réalisations 2021). Il permettra de financer une partie des dépenses sans recourir à l'emprunt.

Dans le même objectif, une partie de l'excédent de fonctionnement pourrait être transféré au financement des dépenses d'investissement, lors de l'affectation des résultats 2021.

4. L'emprunt

Les différentes alternatives présentées permettent d'autofinancer une partie des investissements 2022. Pour le reste, un emprunt devra être mobilisé.

L'état de la dette joint en annexe 4 vous permettra, par ailleurs, d'évaluer la capacité du SDIS à mobiliser de nouveaux emprunts.

Orientations budgétaires 2022 – section d'investissement

	BP 2021	orientations 2022
Les recettes (1)		
- Subvention du Département	1 249 000	1 173 000
- Subvention des communes/EPCI	128 000	62 000
- Subvention FEDER	83 000	-
- Amortissement net *	3 423 000	3 493 000
- FCTVA	883 000	960 000
- Autres (cessions d'immobilisations)	36 400	30 000
- Reprise des excédents N-1	-	1 985 000
- Emprunt	3 298 900	3 235 000
- Virement section fonctionnement	81 000	
Les dépenses (2)		
- Capital de dette	2 120 000	2 269 000
- Dépenses immobilières	1 827 500	2 945 000
- Matériels (chapitres 20 et 21)	5 270 800	5 708 000
- Autres (frais d'insertion, cautions)	24 000	16 000

* Recettes d'amortissement déduction faite de la neutralisation et de l'amortissement des subventions

Telles sont les orientations budgétaires générales qui pourraient servir de base pour l'établissement du budget primitif 2022.

Après lecture faite du rapport par le Président de séance, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2022 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

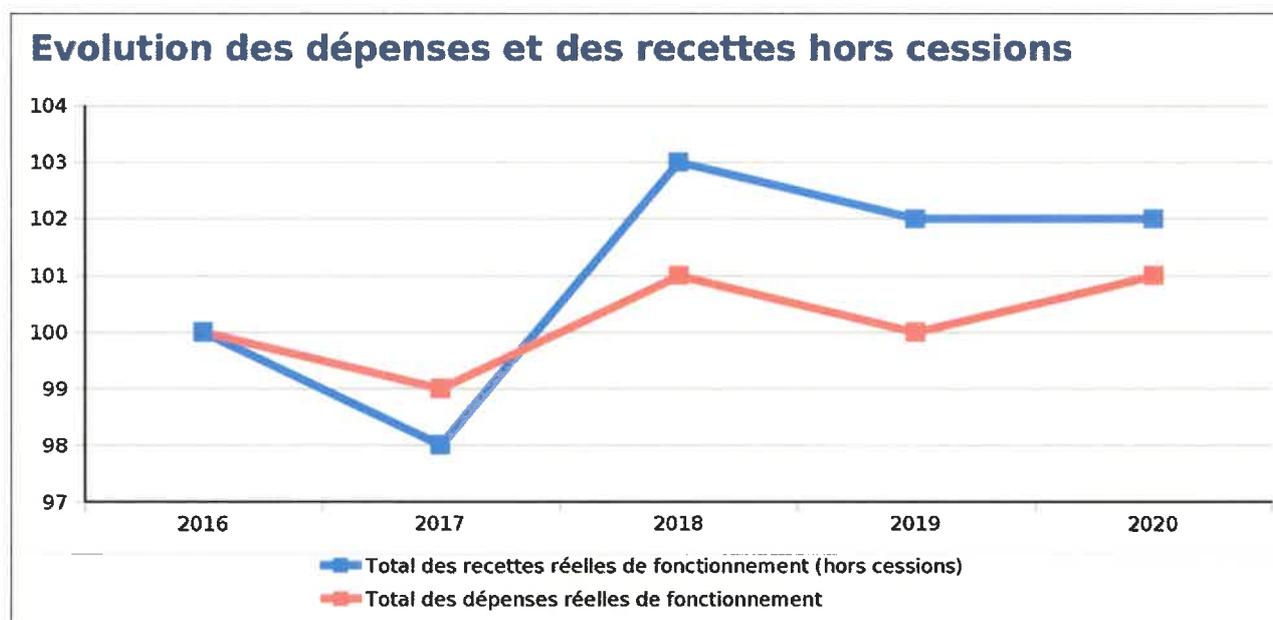


Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres en visioconférence : 9
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour 0
 Contre 0
 Abstentions 0

I/ Le fonctionnement 2016-2020A/ Evolution de la section de fonctionnement

Entre 2016 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté moins vite que les recettes.



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution moyenne 2016/2020
Frais de personnel	34 059 150	33 983 049	33 558 870	34 108 444	34 587 763	0,39%
Charges à caractère général	5 622 527	5 322 647	3 832 900	3 823 701	4 001 291	-7,23%
Charges financières	913 568	785 334	722 448	657 114	590 870	-10,29%
Autres dépenses de fonctionnement	273 664	268 527	3 208 258	2 390 795	2 125 000	264,07%
Dépenses réelles	40 868 908	40 359 557	41 322 476	40 980 053	41 304 924	0,28%
Contributions communes et EPCI	18 164 867	18 237 663	18 414 199	18 784 385	18 908 182	1,01%
Contributions Département	26 072 750	24 769 000	25 000 000	25 000 000	25 257 500	-0,76%
Produits des services et du domaine	662 628	793 685	2 481 912	1 913 798	1 587 087	48,13%
Autres recettes de fonctionnement	790 101	858 692	1 103 041	667 198	665 305	-0,66%
Recettes réelles	45 690 346	44 659 041	46 999 151	46 365 382	46 418 074	0,44%

- **Les charges à caractère général** ont diminué de 7,23% entre 2016 et 2020. Cette évolution résulte de la mutualisation des ateliers automobiles situés à Glisy et Abbeville au 1er janvier 2018 avec le transfert des charges de carburant, de pièces détachées, de réparations automobiles, de télépéages et d'assurance automobile au budget annexe du Garage Départemental.

De ce fait, **les autres dépenses de fonctionnement** ont progressé de 264% principalement en raison du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe mais également par la constitution de provisions au vu de l'incertitude des recettes SMUR et des pénalités de retard au CS de Roye : on note, cependant, une diminution de 18,3% de ces charges entre 2018 et 2020 liée à la baisse des provisions au vu des contentieux en cours avec les CHU.

- **Les dépenses de personnel** ont diminué de 2016 à 2018 (-1,2%). Cette évolution s'est inversée à partir de 2019, du fait de la revalorisation du taux d'astreinte diurne des SPV, l'évolution structurelle de la masse salariale liée au GVT, la mise en place du CIA pour les PATS et la revalorisation de la prime de feu pour les SPP : on note ainsi une **augmentation de 1,52%** de ces charges entre 2018 et 2020.
- **Les charges financières** ont diminué fortement entre 2016 et 2020 (-10,3%). C'est la conséquence du ralentissement des investissements immobiliers, de la non mobilisation de l'emprunt, du refinancement et du remboursement d'un prêt en 2016.

Jusqu'en 2017, la baisse des recettes a été supérieure à celle des dépenses. Cette évolution s'est inversée à partir de 2018. Il en résulte une amélioration de l'épargne.

B/ Evolution de l'épargne et du résultat de fonctionnement : Une diminution des épargnes entre 2018 et 2021

L'épargne brute permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de contribuer au financement des investissements. En 2020, elle s'élève à 5,1 millions d'euros, soit une augmentation de 292 000 € par rapport à 2016.

Parallèlement, l'épargne nette est passée de 2,7 à 3 millions d'euros entre 2016 et 2020. Elle permet d'autofinancer 59% des dépenses d'équipements.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue le socle de la richesse financière. Le SDACR prévoit une épargne brute de 4 millions d'euros pour mener à bien la politique de l'établissement.

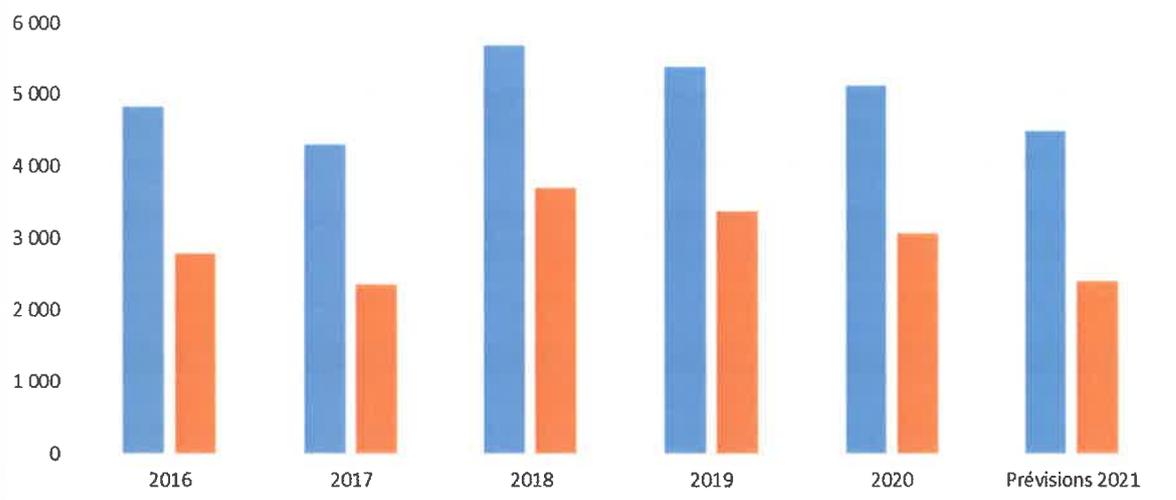
L'épargne nette correspond à l'épargne brute ôtée du remboursement en capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

en K€	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
- Recettes réelles	45 690	44 659	46 999	46 365	46 418	47 235
- Dépenses réelles	40 869	40 360	41 322	40 980	41 305	42 745
Epargne brute	4 821	4 299	5 677	5 385	5 113	4 490
Taux d'épargne brute	10,55%	9,63%	12,08%	11,61%	11,02%	9,51%

Un taux d'épargne brute inférieur à 8% tend à dégrader la situation financière de l'établissement.

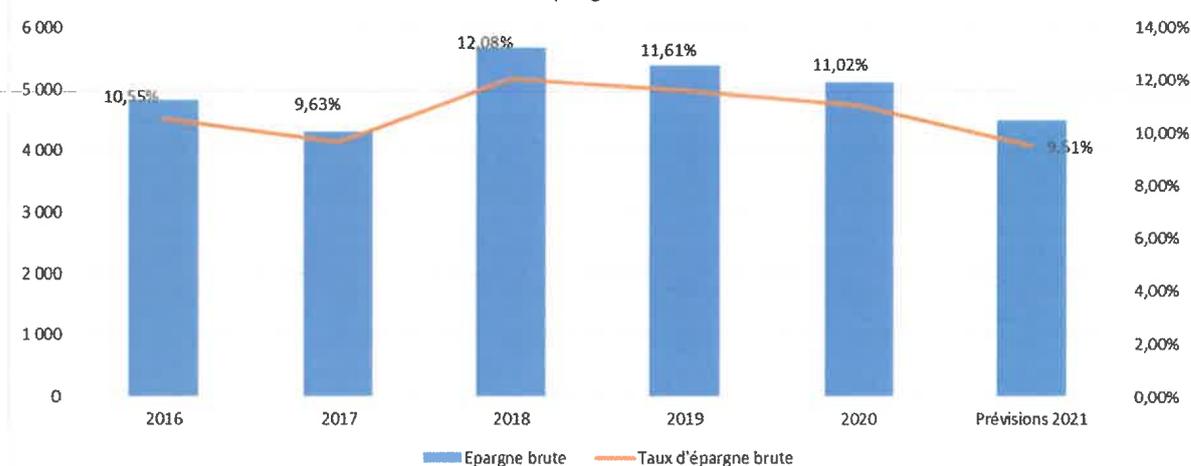
en K€	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
- Epargne brute	4 821	4 299	5 677	5 385	5 113	4 490
- Remboursement de la dette	2 038	1 944	1 986	2 010	2 048	2 094
Epargne nette	2 783	2 355	3 691	3 375	3 065	2 396
Taux d'épargne nette	6,09%	5,27%	7,85%	7,28%	6,60%	5,07%

Evolution des épargnes 2016-2021



De 2016 à 2020, le taux d'épargne gagne 0,47 point. Il est de 11% en 2020 contre 10,5% en 2016. Il est supérieur à la moyenne des SDIS de même catégorie (10,01%).

Evolution de l'épargne brute 2016-2021



Pour les prochaines années, l'enjeu sera de maintenir une épargne brute d'au moins 4 millions d'euros pour contribuer au financement des investissements et garantir l'équilibre budgétaire.

Le résultat de fonctionnement a augmenté sur la période 2016 à 2020. Le SDIS80 se situe au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie. C'est le reflet de l'augmentation de l'épargne brute à partir de 2018.

Grâce à la reprise de l'excédent antérieur, le SDIS achève l'exercice 2020 avec un résultat de clôture de 2 millions d'euros.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
--	---------	---------	---------	---------	---------

Solde des opérations réelles de fonctionnement	4 821 437	4 299 483	5 676 675	5 385 328	5 113 150
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673	1 530 488
Dotations aux amortissements et provisions	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861	5 083 360
Résultat de fonctionnement de l'exercice	366 347	77 289	1 658 389	1 883 140	1 560 278
Excédent antérieur reporté	2 332 116	2 698 464	875 753	605 913	1 040 266
Résultat brut de clôture	2 698 463	2 775 753	2 534 143	2 489 053	2 600 544
Restes à réaliser	346 074	400 354	264 913	378 470	562 478
Résultat net de clôture	2 352 389	2 375 399	2 269 230	2 110 582	2 038 066

II/ L'investissement : 2016 - 2020

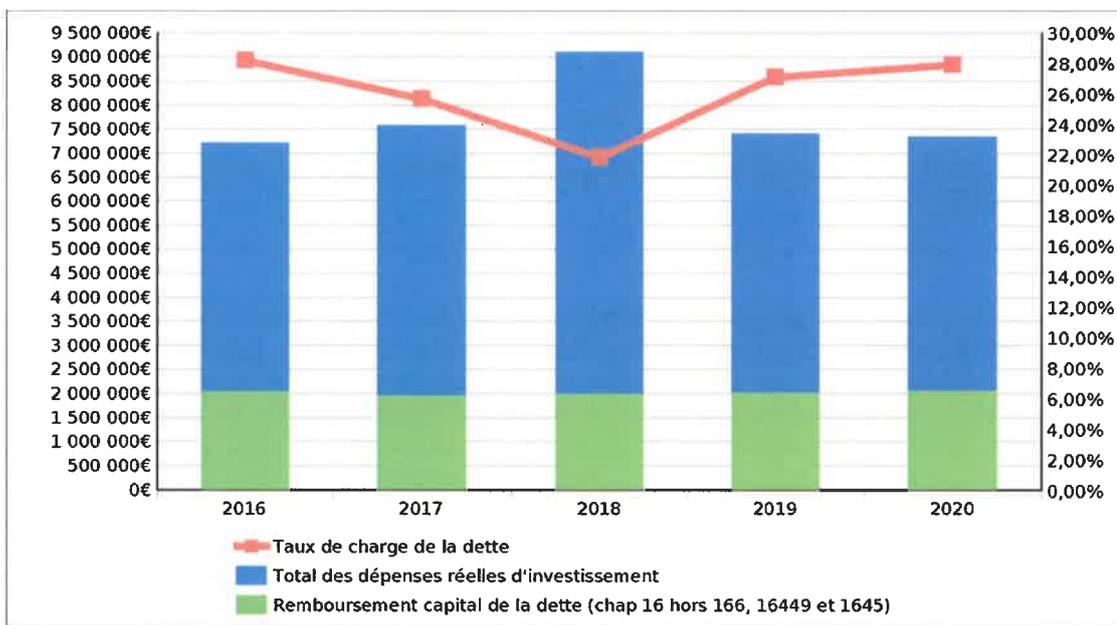
A/ Evolution de la section d'investissement : Un PPI de 27,3 millions d'euros principalement financé par l'épargne nette

Un effort important a été produit par le SDIS sur la période 2016 à 2020 afin de réduire son endettement. Seules les opérations immobilières en cours ont été poursuivies. De même, les dépenses mobilières ont été limitées sur la période 2016 à 2018. La reprise des excédents antérieurs a permis de ne pas recourir à l'emprunt. On note ainsi un excédent de clôture positif de 1,9 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2019.

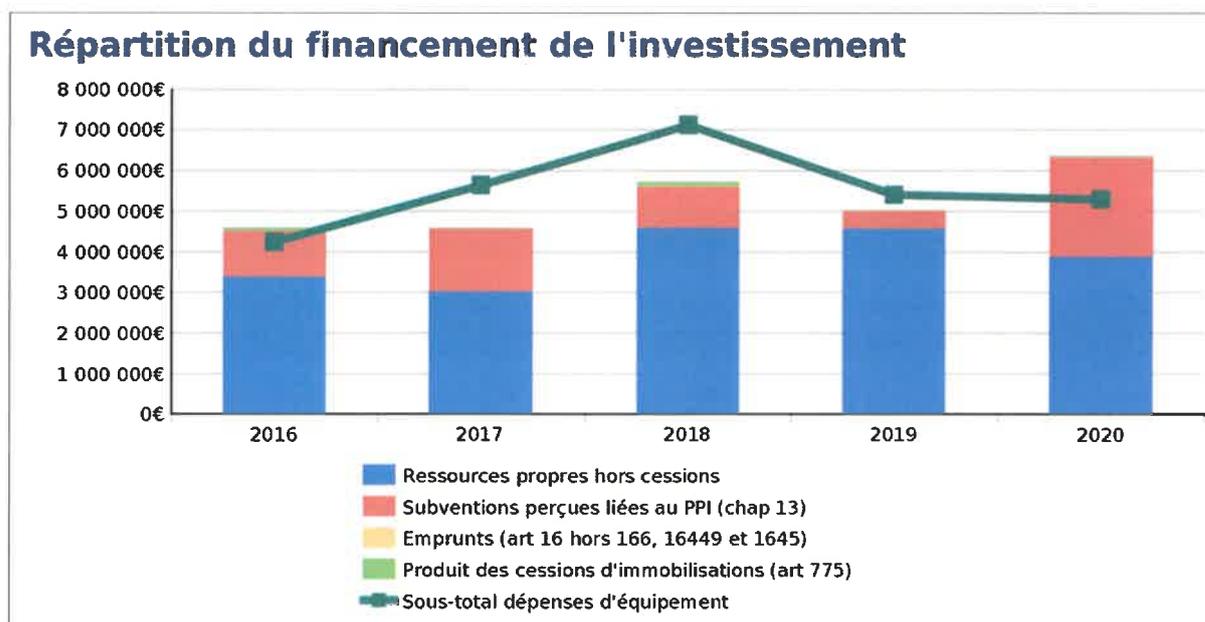
LIBELLE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
INVESTISSEMENT					
Remboursement du capital de la dette	2 037 980	1 944 413	1 986 471	2 009 574	2 048 108
Refinancement ou remboursement de la dette	938 800	0	0	0	0
Dépenses mobilières	2 951 359	2 616 552	1 764 023	4 244 287	3 997 511
Dépenses immobilières	1 292 239	3 021 255	5 332 358	972 270	1 129 478
Autres dépenses d'investissement	3 176	1 460	25 372	185 539	167 840
Dépenses réelles	7 223 554	7 583 680	9 108 225	7 411 670	7 342 937
FCTVA	645 954	672 981	994 633	1 169 102	854 678
Subventions CG/ CR / Communes	1 160 784	1 559 527	1 034 629	489 039	2 450 911
Emprunts	0	0	0	0	0
Refinancement de la dette	0	0	0	0	0
Recettes réelles	1 806 739	2 232 509	2 029 262	1 658 141	3 305 589
Solde des opérations réelles d'investissement	-5 416 815	-5 351 171	-7 078 963	-5 753 529	-4 037 348
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673	1 530 488
Dotations aux amortissements et provisions	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861	5 083 360
Résultat d'investissement de l'exercice	-961 725	-1 128 977	-3 060 678	-2 251 340	-484 477
Affectation de l'excédent de fonctionnement	0	0	1 900 000	1 928 230	1 448 787
Excédent antérieur reporté	6 964 919	6 003 197	4 874 220	3 713 542	3 390 432
Résultat brut de clôture	6 003 194	4 874 220	3 713 542	3 390 432	4 354 742
Restes à réaliser	1 298 270	1 387 167	1 903 681	2 718 920	2 475 504
Résultat net de clôture	4 704 924	3 487 053	1 809 862	671 512	1 879 239

Sur l'ensemble de la période, le SDIS a réalisé 27,3 millions d'euros d'équipements avec un pic en 2018. Compte-tenu de la situation financière difficile, les projets d'investissement immobilier et mobilier ont été ralentis. En 2016 et 2017, les dépenses d'équipement se situaient en-dessous de la moyenne de la strate. En 2018, elles étaient supérieures à celles de la catégorie avec 12 € par habitant. En 2019 et 2020, elles redeviennent inférieures à celles de la strate avec 9 € par habitant.

- Concernant les investissements immobiliers, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 11,7 millions d'euros de dépenses afin de financer notamment les travaux des Centres de Secours d'Amiens Ferry, Gamaches et Val de Somme. Les programmes immobiliers ont été priorités afin de limiter le recours à l'emprunt.
- Concernant les acquisitions de matériels, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 15,6 millions d'euros de dépenses. Si ces dépenses ont diminué sur la période 2016 à 2018, l'effort de renouvellement a été particulièrement soutenu en 2019 (4,2 millions d'euros) et 2020 (4 millions d'euros).

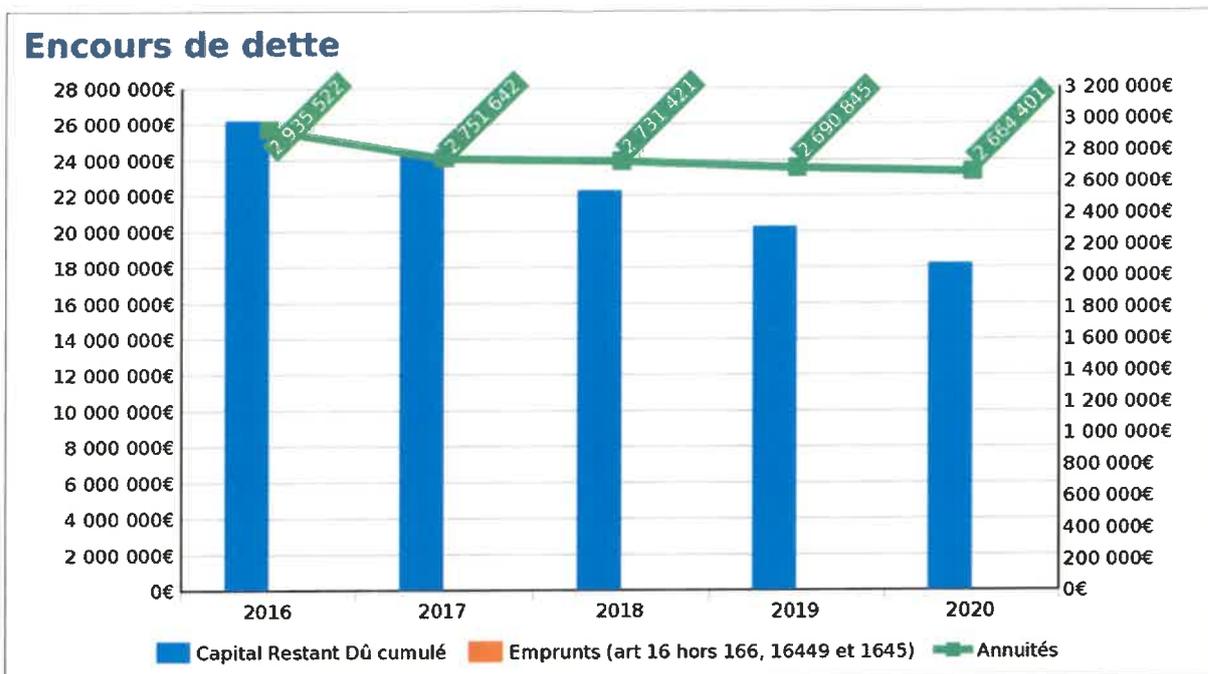


Pour financer ces investissements d'un montant de 27,3 millions d'euros, le SDIS a utilisé ses ressources propres (épargne nette, FCTVA) pour 19,3 millions d'euros, soit 71% des investissements. Il a perçu 6,7 millions d'euros de subventions d'équipement versées essentiellement par le Conseil Départemental, soit 25%. Le complément (1,3 million d'euros) a été prélevé sur le fonds de roulement (les réserves).

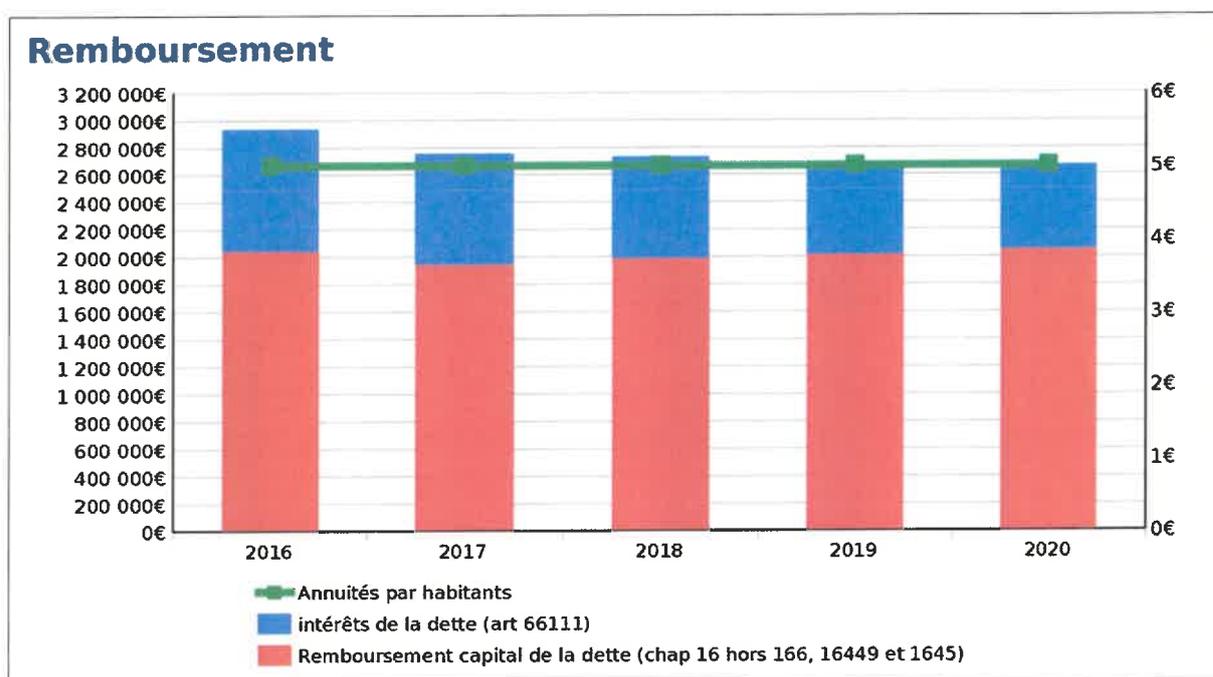


B/ Evolution de la dette : un désendettement continu et un ratio de désendettement performant

La dette du SDIS s'élevait à 26,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. L'endettement a fortement diminué sur la période 2016 à 2020 pour atteindre un montant de 18,2 millions d'euros fin 2020. C'est le résultat d'une nouvelle politique d'investissement rationalisée, pour tenir compte des contraintes budgétaires structurelles. Malgré tout, elle reste au-dessus de la moyenne de la strate en 2020 (32 € par habitant contre 24 € par habitant pour la catégorie).

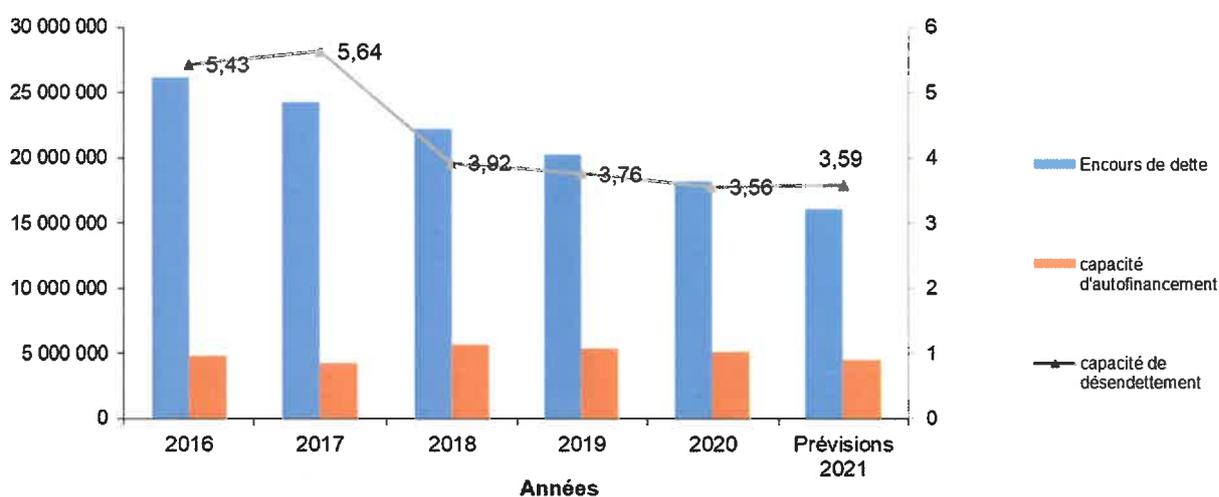


Dans le même temps, l'annuité de la dette a diminué sur toute la période, passant de 2,9 millions d'euros en 2016 à 2,7 millions d'euros en 2020. Cette baisse concerne essentiellement les intérêts.



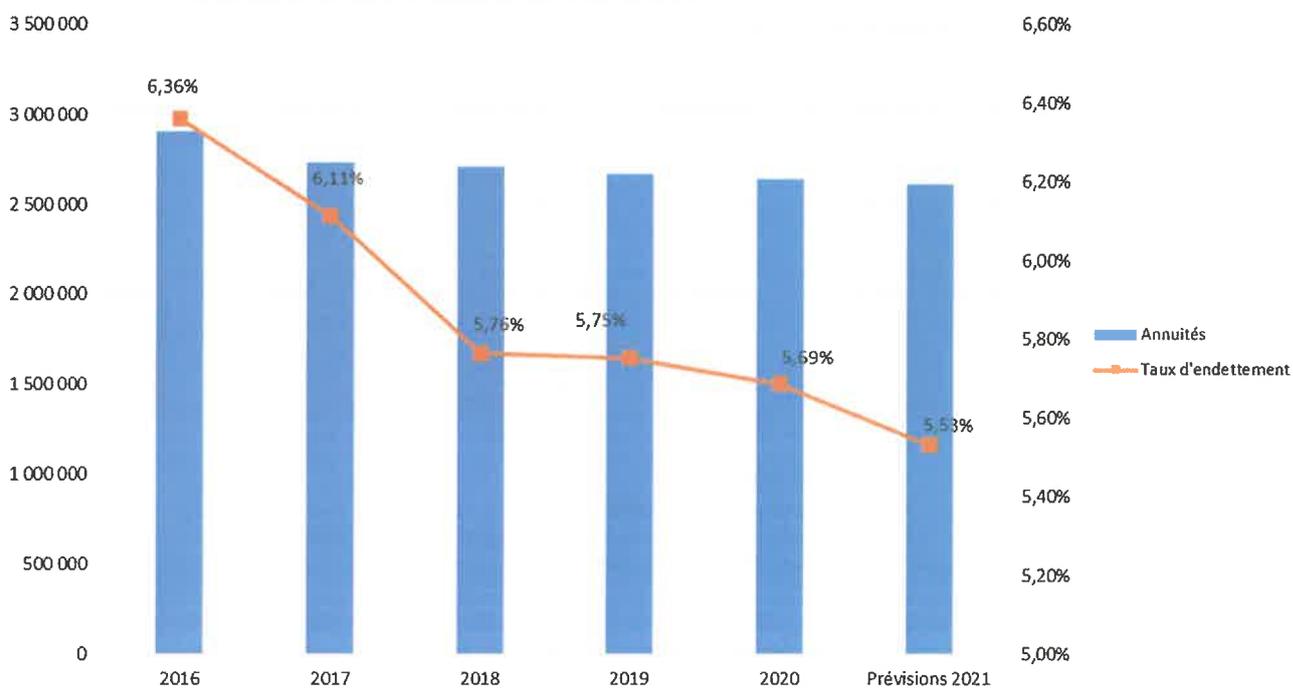
La capacité de désendettement du SDIS est passée de 5,4 ans en 2016 à 3,6 ans en 2020. Cela signifie que si, chaque année, le SDIS consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette, celle-ci serait remboursée au bout de 3,6 ans. Même s'il est supérieur à la moyenne de la strate en 2020 (3 ans), ce ratio est considéré comme bon au regard des standards (le seuil de vigilance se situant généralement autour de 10-11 ans).

Encours de la dette et capacité de désendettement 2016-2021



Le taux d'endettement du SDIS diminue sur toute la période, passant de 6,4% en 2016 à 5,7% en 2020. Cette baisse devrait se poursuivre en 2021 en raison de la diminution des annuités de la dette et de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement.

Annuités et taux d'endettement 2016-2021

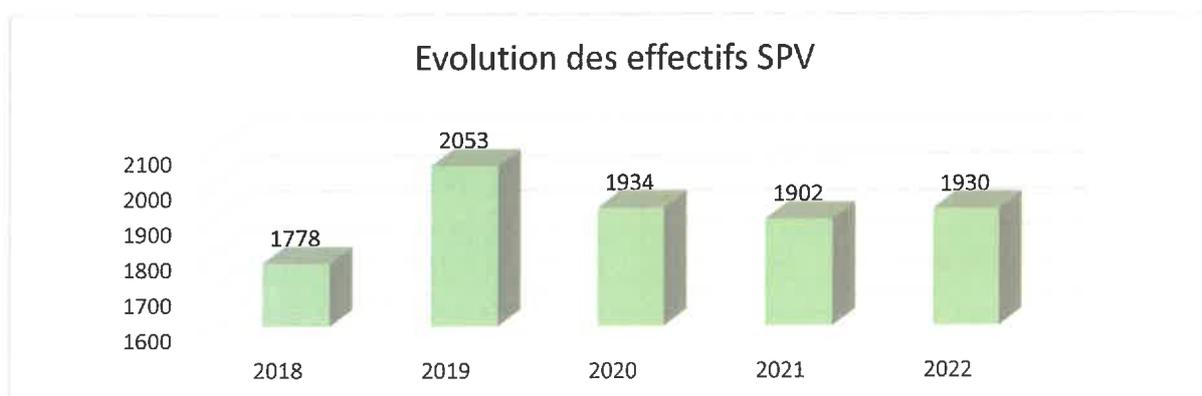


La loi NOTRe du 7 août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Notamment, elle a pour objectif de rendre le débat plus transparent à l'égard des élus et des citoyens. Certaines informations doivent donc désormais figurer dans un rapport présenté à l'Assemblée, à savoir des éléments en matière de masse salariale et concernant l'évolution de la dette.

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

1. Effectifs

	Au 31/12/2020	% de postes vacants	Au 01/01/2022	% de postes vacants
Effectifs permanents Créés	514	3,3 %	514	4,1 %
pourvus	497		493	



2. Evolution de la masse salariale

Masse Salariale (dont indemnités comptable et élus)
2017 à 2021

	BP + BS	Réalisé	Excédent	Taux d'exécution
2017	27 309 700,00	26 992 521,48	317 178,52	98,84 %
2018	27 527 000,00	26 604 220,14	922 779,86	96,65%
2019	27 526 688,00	26 644 516,38	882 171,62	96,79%
2020	27 457 100,00	27 233 939,14	223 160,86	99,19%
Prévisions 2021	28 322 000,00	27 670 592,85	651 407,15	97,70%

**Masse salariale des effectifs volontaires (SPV)
2017 à 2021**

	BP + BS	Réalisé	Excédent/ Déficit	Taux d'exécution
2017	5 109 000,00	5 257 349,29	-148 349,29	102,90%
2018	5 226 000,00	5 443 637,79	-217 637,79	104,16%
2019	5 615 000,04	5 855 255,18	-240 255,14	104,28%
2020	5 885 200,00	5 801 628,31	83 571,69	98,58%
Prévisions 2021	6 037 000,00	6 247 500,00	-210 500,00	103,49%

3. Temps de travail

La durée légale du travail, au sein du SDIS, est de 35 heures par semaine, soit 1607 heures par an. Cette durée est déclinée en plusieurs régimes définis dans les documents structurants équivalant tous à la durée ci-dessus.

4. Eléments de rémunération

	Réalisations 2020	Evolution 2020/2019	Evolution % 2020/2019	Prévisions de réalisations 2021	Evolution 2021 /2020	Evolution % 2021/2020
Traitement de base des agents titulaires	12 052 273,02	-194 023,02	-1,58%	12 076 714,43	24 441,41	0,20%
Nouvelle bonification indiciaire	179 902,80	14 055,91	8,48%	179 239,43	-663,37	-0,37%
Supplément familial de traitement	250 684,63	-1 046,58	-0,42%	269 634,80	18 950,17	7,56%
Régime indemnitaire	7 301 281,24	550 831,43	8,16%	7 871 749,24	570 468,00	7,81%
<i>Dont heures supplémentaires</i>	177 698,34	66 191,48	59,4%	261 032,56*	83 334,22	46,9%
Rémunérations agents non titulaires (dont apprentis)	141 699,88	67 918,11	92,05%	169 966,83	28 266,95	19,95%
Cotisations sociales	7 096 808,46	145 251,09	2,09%	6 850 586,19	-246 222,27	-3,47%
Autres (indemnités des élus, cotisations CNFPT et Pôle emploi)	211 289,11	6 435,38	3,14%	239 544,98	28 255,87	13,37%
Indemnités perte d'emploi	0,00	0,00		13 156,95	13 156,95	
Total	27 233 939,14	589 422,32	2,21%	27 670 592,85	436 653,71	1,60%

*Paiement des formateurs en IHTS depuis le 1^{er} janvier 2021 (en remplacement du cumul d'activité). La hausse est compensée par une baisse d'un montant légèrement supérieur de la rubrique « Traitement de base des agents titulaires ».

5. Avantages en nature

Logements en caserne et par nécessité absolue de service 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents logés au 1^{er} janvier	39	30	23	21	15
Départs dans l'année	9	7	3	5	2
Arrivées dans l'année	0	0	1	0	0
Nombre d'agents logés au 31 décembre	30	23	21	15	13*
Coût global	155 560,73	114 293,83	82 104,68	77 278,55	70 723,31

*Dont 7 agents logés au CSP Amiens Catelas-La Hotoie et 6 officiers logés par nécessité absolue de service

Véhicules de fonction et de service

Emplois donnant droit à l'attribution d'un VL de fonction	Nombre VL	Emplois donnant droit à l'attribution nominative d'un VL de service	Nombre VL
DD SIS	1	CHEFS DE POLES	3
DDA	1	CHEFS DE GROUPEMENTS	9
		CHEFS SPP DE SERVICES	9
		CHEF DE L'EDIS	1
		CHEFS DE CSP	5
		CHEF DU CTA-CODIS	1
		ADJOINTS CHEFS DE CSP	4+1 *
		CHEFS SPP DE CS MIXTES	9

*Pour les adjoints, le véhicule sera mis à disposition de l'officier retenu sur le poste d'adjoint au chef du CSP Amiens Ferry

I. Tableau de bord

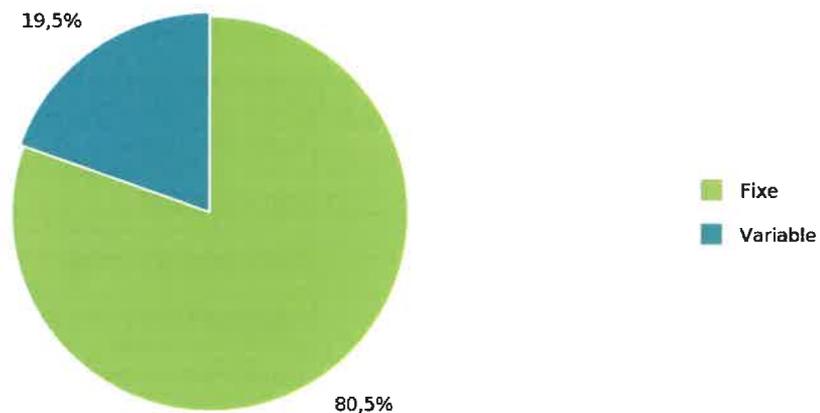
Le nombre d'emprunts est de 13, répartis auprès de 6 établissements prêteurs. Il ne devrait pas augmenter entre 2020 et 2021, le SDIS n'ayant pas prévu d'emprunter d'ici la fin de l'année.

Eléments de synthèse	31/12/2020	Prévision au 31/12/2021	Variation
Dette globale	18 193 227 €	16 099 020 €	↓
Taux moyen	3,09%	3,06%	→

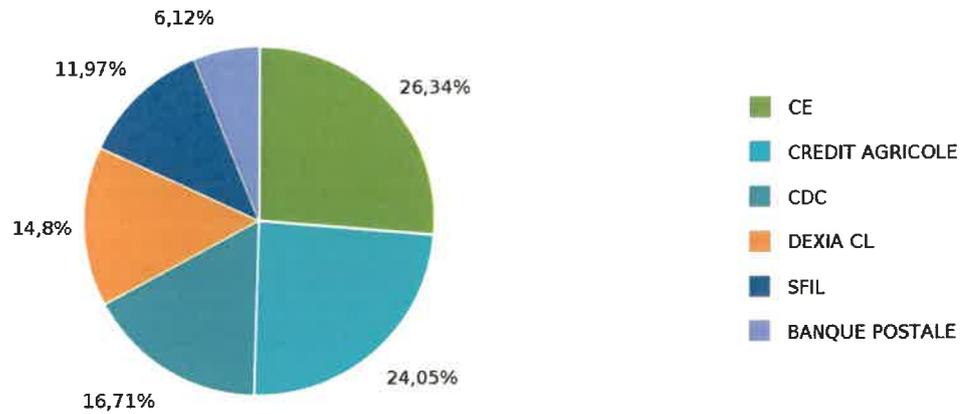
Entre 2020 et 2021, l'encours de dette devrait baisser de 2,094 millions d'euros.

II. Les caractéristiques de la dette

II.1. Dette par type de risque

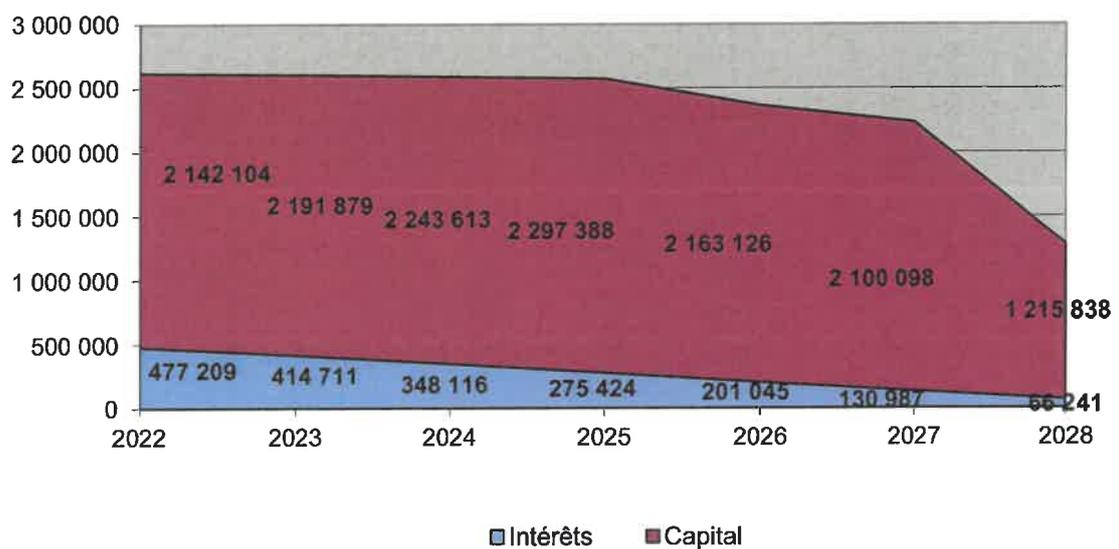


II.2: Dette par prêteur



III. L'extinction de la dette (hors emprunt nouveau sur la période 2022-2028)

Extinction de la dette ancienne 2022-2028



Annexe 4. Les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 introduit de nouvelles obligations pour les collectivités concernées par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). L'article 13 dispose ainsi que les collectivités doivent présenter les objectifs d'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- Du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces objectifs d'évolution s'entendent tous budgets confondus.

Conformément à cet article, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

DRF Budget Principal (BP) 2021 en €	DRF Budget Annexe (BP) 2021 en €	Total DRF 2021 en €	DRF Budget Principal 2022 en €	DRF Budget Annexe 2022 en €	Total DRF N en €	Evolution totale en €	Evolution en %
44 111 500	5 912 500	50 024 000	44 683 040	6 226 200	50 909 240	885 240	1,77%

Emprunt nouveau Budget Principal en €	Emprunt nouveau Budget Annexe en €	Emprunt nouveau total en €	Remboursement en capital Budget Principal en €	Remboursement en capital Budget Annexe en €	Remboursement en capital total en €	Besoin de financement total en €
3 235 000	0	3 235 000	2 269 000	0	2 269 000	966 000

DRF = charges à caractère général + charges de personnel + autres charges de gestion courante + charges financières + charges exceptionnelles + dotations aux provisions



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_12_21_D1
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2022 du SDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D1-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
Nom original :		
D1 - DOB 2022 SDIS.pdf	application/pdf	1531410
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1531410

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h04min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h04min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h04min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h04min45s	Reçu par le MI le 2022-02-10



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	x	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1^{er} Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1^{er} Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

DELIBERATION N°2

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°10 du C.A.S.D.I.S en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2022, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Le débat d'orientations budgétaires 2022 s'inscrit dans un contexte financier difficile où le Garage Départemental devra faire face à une hausse de ses dépenses incompressibles comme celles relevant des hausses de prix, des nouveaux marchés et des mesures réglementaires.

Afin d'intégrer ce contexte et d'envisager l'équilibre du budget, il est prévu une augmentation des participations du Département et du SDIS.

C'est au vu de ces éléments que je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2022, tant sur la partie fonctionnement (I) qu'en matière d'investissement (II).

Partie I. Les orientations en fonctionnement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

A. Les dépenses de fonctionnement attendues pour 2022 :

1. *Les charges à caractère général*

Les charges à caractère général représentent le principal poste de dépenses du Garage Départemental avec 71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se composent des charges inhérentes à l'activité propre du Garage Départemental (carburant, pièces détachées, prestations extérieures, assurances, télépéages, etc.) et des frais généraux (fluides, maintenance, assurance du bâtiment, nettoyage des locaux, etc.). En 2021, elles constituaient un volume financier 4,192 million d'euros.

Pour 2022, une augmentation de 148 K€, soit + 3,5 %, de ces charges est projetée. Elle concerne essentiellement les pièces détachées, les assurances, les carburants et l'entretien des véhicules.

S'agissant des pièces détachées, cette augmentation se justifie par la hausse du coût des pièces (en tenant compte de l'évolution des modèles de véhicules) de 22,7 % depuis le 1^{er} semestre 2018 (source SRA – juillet 2021) et des remises plus faibles attendues dans le cadre des nouveaux marchés.

L'augmentation des cotisations d'assurance (+ 27,7%) est, quant à elle, liée à la hausse du nombre de véhicules (+ 120 depuis 2018, soit environ 36 000 € selon tarif actuel moyen) mais également à l'augmentation du prix des pièces et des prestations de remise en état de carrosserie (indice de sécurité et réparation automobile) et de la sinistralité.

Concernant les carburants et les produits dérivés (lubrifiants), la hausse provient de la reprise d'une activité normale post COVID, de l'augmentation des prix de carburants (+ 6,6 % en 3 mois et + 13,9 % en 1 an – source INSEE) et de la hausse des prix dans le cadre des nouveaux marchés, liée à l'absence de remises pour certains lots ou des taux de remise inférieurs à ceux qui s'appliquaient dans les précédents marchés.

Quant au coût des prestations extérieures, il devrait augmenter du fait de la hausse des tarifs des contrôles techniques dans le cadre des nouveaux marchés et du nombre de véhicules.

Le budget du Garage Départemental a été voté depuis 4 ans à crédits constants. Or, considérant les facteurs ci-dessus, adossés à l'augmentation des charges de personnel, le budget 2021 a pu bénéficier des excédents confortables du budget 2020 suite à la crise sanitaire (370 000 €). Cependant, à ce jour, les projections pour cette année ne permettent pas d'envisager une situation identique.

Enfin, la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrés à l'entretien des véhicules en 2021 est en baisse d'environ 3 % au profit des charges de personnel.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement du Garage Départemental. En 2021, celles-ci s'élevaient à 1,720 millions d'euros.

L'effectif des personnels permanents était de 40 agents au 1^{er} janvier 2021 : 27 provenait du Département et 13 du SDIS. Cet effectif est constant au regard de l'année précédente. Néanmoins, une augmentation de ces charges est projetée à hauteur de 95 K€, soit + 5,5 %, afin de prendre en compte le Glissement Vieillesse Technicité, le remplacement d'un technicien par un commandant et l'impact des lignes directrices de gestion.

3. Les charges d'amortissement

Les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements s'élèvent à 71 K€, soit une augmentation de 36 K€ par rapport à 2021, liée à la hausse des investissements mobiliers et immobiliers. Néanmoins, cette augmentation devrait être compensée par la hausse de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions, estimée à 26 K€.

Au total, c'est une hausse de 279 K€ qui pourrait être proposée au titre du budget 2022.

B. Les recettes de fonctionnement pour 2022

Le budget de fonctionnement du Garage Départemental est financé principalement par les **contributions du Département et du SDIS** et, pour une faible part, par le FCTVA, les produits de vente de ferrailles, le remboursement des sinistres automobiles.

Une enveloppe de 10 K€ pourrait être proposée au titre des **autres recettes** au vu de la moyenne des produits encaissés sur les 3 dernières années. Cette somme n'était pas budgétée jusqu'à présent.

Malgré tout, compte-tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les participations des deux financeurs devraient augmenter de 243 K€, soit 164 K€ pour le Département et 79 K€ pour le SDIS. La

clé de répartition qui s'applique est celle arrêtée dans la convention initiale et son avenant n°1, à savoir 32,48% pour le SDIS et 67,52% pour le Département.

A noter que les prévisions actuelles n'évaluent aucun excédent de fonctionnement d'ici à la fin de l'année 2021 sur les crédits votés pouvant permettre de financer l'augmentation des dépenses. Néanmoins, au regard des reports 2020 non utilisés, il est envisageable de réaffecter environ 77 K€ sur l'exercice 2022.

Partie II. Les orientations en investissement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2022

1. *L'immobilier*

L'atelier automobile d'Abbeville

Dans le cadre du service commun de gestion et d'entretien automobile, il a été convenu de réhabiliter le site d'Abbeville. Le coût du projet est évalué à 1,3 million d'euros. Sur cette hypothèse, le Département a inscrit les crédits à son budget.

Suite à un décalage dans la planification, la consultation des entreprises a eu lieu fin août 2021 et les travaux seront réalisés en 2022. Les prévisions de dépenses des travaux, pour 2022, s'élèvent à 1,321 million d'euros.

La clé de financement prévue au titre de la convention constitutive du Garage Départemental ayant été retenue, à savoir 46,9 % pour le SDIS et 53,1 % pour le Département, la participation du SDIS s'élèvera à 620 K€ pour 2022. Elle sera prévue sur son budget principal.

La maintenance bâtementaire

Pour mémoire, en 2021, 30 K€ ont été alloués pour les travaux de maintenance bâtementaire. Néanmoins, la sécurisation du site d'Abbeville a dépassé cette estimation de 15,5 K€ pour cet exercice et de 41 K€ en 2020 soit un total de dépenses de 56,5 K€ affectés sur l'exercice 2021. Ces crédits ont été financés au détriment de l'achat de matériels. Au regard des éléments à notre disposition, il n'est pas prévu d'autres travaux de cette importance en 2022. Le budget prévisionnel pourrait donc prévoir la même somme pour le reversement au Département des travaux.

Cependant, au regard de l'état du bâtiment de Glisy, des travaux de réfection de la toiture sont à prévoir sur les prochains exercices.

2. *Les matériels*

Considérant le retard pris par les travaux du site d'Abbeville et le financement de la sécurisation du même site en 2020 et 2021, des achats programmés seront reportés en 2022 et 2023. Ainsi, des investissements sont à prévoir en 2022, notamment la poursuite de la mise à niveau de l'outillage, le remplacement et la mise à niveau de matériel d'atelier tel qu'une machine à pneu, la prise en charge des travaux sur cuves de carburant, l'équipement mobilier de l'atelier d'Abbeville, la mise à niveau de l'équipement mobilier de l'atelier de Glisy et la maintenance d'engins de travaux publics. Au total, ce sont 161 K€ qui pourraient être proposés.

Au total c'est une hausse de 6 K€ proposée pour 2022. Néanmoins, il faut signaler qu'une réflexion est en cours sur l'affectation budgétaire (Budget principal du SDIS, annexe du Garage ou budget départemental) de certaines dépenses de maintenance, d'aménagement ou d'acquisition de biens mobiliers.

B. Modalités de financement

En dehors du FCTVA et des amortissements de biens, les seules recettes d'investissement sont les subventions du **Département et du SDIS**. En effet, aucun excédent d'investissement n'est prévu d'ici à la fin de l'année 2021.

Au vu de la projection des dépenses d'investissement 2021, ce sont 40 K€ qui pourraient être envisagés au titre du FCTVA et 11 K€ au titre des amortissements.

Pour équilibrer le budget, les subventions d'investissement devront s'élever à 140 K€ soit une baisse par rapport à 2021.

Après lecture faite du rapport par le Président de séance, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2022 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres en visioconférence : 9
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour 0
Contre 0
Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_12_21_D2
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Débat d'orientations budgétaires 2022 du Garage Départemental
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D2-DE-1-1_0.xml	text/xml	937
Nom original :		
D2 - DOB 2022 Garage Départemental.pdf	application/pdf	472910
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	472910

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h06min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h06min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h06min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h06min50s	Reçu par le MI le 2022-02-10



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	x	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1^{er} Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1^{er} Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

DELIBERATION N°3

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PROJETS IMMOBILIERS DU SDIS DE LA SOMME

MODIFICATION ET CLOTURE DES AP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 en date du 11 décembre 2018 du CASDIS relative à la création et à la modification des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) et notamment la création de l'AP 31 / Prog. 10104 « Construction de huit casernes SDACR 2019-2022 » pour un montant de 8 660 000 € ;

Vu la délibération n°3 en date du 20 décembre 2019 du CASDIS relative à la création et modification des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) et notamment la création de l'AP34/ Prog.10107 « Centre logistique commun avec le CD » pour un montant de 2 000 000 € ;

Vu la délibération n°8 en date du 30 novembre 2020 du CASDIS relative à la création et modification des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) et notamment la création de l'AP35/ Prog.10115 « Réhabilitation de la Direction » pour un montant de 2 500 000 € ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le Plan Pluriannuel d'investissement immobilier du SDIS de la Somme a été adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 11 décembre 2018. La délibération initiale prévoit la création d'une autorisation de programme (AP n°31) pour la construction de huit casernes. Cette AP est évaluée lors du CA du 20 décembre 2019 à 9,36 M€ pour une durée de cinq ans (2019-2023). Ces huit centres ont été précisés dans le chapitre 7.5.1 du SDACR :

- Constructions des Centres de Secours de Saint-Valéry-sur-Somme, Conty, Amiens La Hotoie (comprenant la démolition de l'ancien bâtiment de la formation), Beaucamps-le-Vieux, Nesle et Fort-Mahon,
- Rénovations et extensions des Centres de Secours de Bernaville et Vignacourt.

Le PPI prévoit également un centre logistique (3 M€, AP n°34) ainsi que la réhabilitation de la Direction (AP n°35, 2,5 M€).

Depuis l'élaboration de ces programmes, de nombreux paramètres imposent une réévaluation des estimations financières des différentes constructions. En effet, le PPI initial a été établi à partir des indices de construction de 2017 et de programmes de surface « type ». Néanmoins ces programmes sont génériques et ne tiennent parfois pas compte des particularités des centres (certaines spécificités tels les locaux d'unités spécialisées ou les vestiaires JSP) et des engins précis prévus dans le SDACR. De surcroît, la réévaluation des prix doit tenir compte de l'évolution des prix ainsi que de la nouvelle Réglementation Environnementale effective depuis le 1^{er} janvier 2021. Des incertitudes subsistent néanmoins sur les impacts de la crise sanitaire notamment sur les montants des fournitures et matériaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De regrouper au sein d'une même autorisation de programme, l'AP n°35. De dire que celle-ci sera réévaluée à hauteur de 8,2 M€, une maîtrise d'œuvre venant d'être attribuée afin d'effectuer l'étude de faisabilité ainsi que l'estimation financière du CSP de la Hotoie (initialement prévue à 2,7 M €).

N° AP/ N° Programme	Montant de l'AP
AP35/Prog.10115 Réhabilitation de la Direction, CSP La Hotoie, Centre Logistique Commun CD	8 200 000 €

Article 2 :

De diminuer l'AP n°31 « Construction de huit casernes SDACR 2018-2022 » de 2,7 M € à concurrence du montant du CSP de la Hotoie :

N° AP/ N° Programme	Montant de l'AP
AP31/Prog.10108 CIS St-Valéry, Conty, Fort-Mahon, Nesle, Beaucamps-le-Vieux	7 520 000 €

Article 3 :

De supprimer l'AP n°34 « Centre Logistique commun avec le CD ».

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.


Le Président,
Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres en visioconférence : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour 13
Contre 0
Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_16_22_D3
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Plan Pluriannuel d'Investissement - Modifications et clôtures des AP
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_16_22_D3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_16_22_D3-DE-1-1_0.xml	text/xml	899
Nom original :		
D3 - PPI - Modification et clôture des AP.pdf	application/pdf	317442
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_16_22_D3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	317442

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h15min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h15min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h15min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h20min32s	Reçu par le MI le 2022-02-10



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	X	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		X

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1^{er} Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1^{er} Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

DELIBERATION N° 4

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi le Pors ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 30 ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 7 décembre 2021 (*Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents*) ;

Considérant que le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois des fonctionnaires stagiaires, titulaires et les emplois contractuels de droit public ;

I. Nominations suite à réussite à examen professionnel ou concours

A. Filière sapeur-pompier

Deux agents au grade de lieutenant de 2^{ème} classe ont réussi l'examen professionnel de Lieutenant de 1^{ère} classe.

De même, 3 agents au grade d'adjudant ont satisfait à la réussite du concours interne de Lieutenant de 2^{ème} classe.

Je vous propose les transformations suivantes :

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
01/06/2021	Lieutenant de 2 ^{ème} classe	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	2	+ 7 543 € (sur une année pleine)
01/01/2022	Adjudant	Lieutenant de 2 ^{ème} classe	3	+ 7 500 € (sur une année pleine)

B. Filière administrative

Deux agents au grade de rédacteur territorial ont été admis à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Deux agents au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe ont été admis à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Un agent au grade d'adjoint administratif a été admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

Je vous propose les transformations suivantes.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
01/09/2021	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	+ 1 102 € (sur une année pleine)
01/09/2021	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	+ 3 676 € (sur une année pleine)
01/09/2021	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	+ 85 € (sur une année pleine)

C. Filière technique

Un technicien principal de 2^{ème} classe a été admis à l'examen professionnel de technicien principal de 1^{ère} classe. De plus, un adjoint technique a réussi le concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Je vous propose les transformations suivantes.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
01/09/2021	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	+ 419 € (sur une année pleine)
01/09/2021	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	+ 84 € (sur une année pleine)

II. Nomination au choix

A. Filière sapeur-pompier

Dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion, des agents peuvent bénéficier, en cohérence avec l'organisation validée, d'un avancement de grade. Afin de garantir la transparence et la régularité de ces nominations, il convient de prévoir les adaptations de grade comme suit.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
01/01/2022	Sergent-chef	Adjudant	11	+ 12 734 € (sur une année pleine)
01/06/2021	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	Lieutenant Hors Classe	1	+ 2 113 € (sur une année pleine)
A la date de satisfaction des critères	Infirmier de classe normale	Infirmier de classe supérieure	1	+ 697 € (sur une année pleine)

B. Filière administrative

Dans la filière administrative, le grade d'adjoint administratif principal de première classe n'est accessible ni par voie de concours ni par voie d'examen professionnel. Dans ce cadre, et selon les Lignes Directrices de Gestion de la structure, 6 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade comme suit :

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
A la date de satisfaction des critères	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6	+ 6 595 € (sur une année pleine)

C. Filière technique

Dans la filière technique, le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe n'est accessible ni par voie de concours ni par voie d'examen professionnel. Dans ce cadre, et selon les Lignes Directrices de Gestion de la structure, 1 agent peut bénéficier d'un avancement de grade comme suit :

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
A la date de satisfaction des critères	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	+ 1 102 € (sur une année pleine)

III. Suppression et création de poste

Pour répondre aux attentes opérationnelles, renforcer le groupement opérations et permettre le déploiement de la plateforme nationale NEXSIS, il est proposé de supprimer le poste ouvert au grade de cadre de santé de deuxième classe et de créer un poste au grade de capitaine de sapeur-pompier professionnel.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
01/01/2022	Cadre de santé de deuxième classe	Capitaine	1	- 15 692 € (sur une année pleine)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'ensemble des modifications du tableau des effectifs, comme présenté dans la présente délibération.

Article 2 :

De dire que la mise en œuvre de l'ensemble de ces propositions implique une augmentation de la masse salariale annuelle estimée à 27 958 € sur une année pleine.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres en visioconférence : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour 13
Contre 0
Abstentions 0

EFFECTIFS SPP ET PATS AU 1^{er} DECEMBRE 2021

	GRADES	Catégories	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL	Colonel Hors Classe	A+	0	0	0
	Colonel	A+	2	1	1
	Lieutenant-colonel	A	9	7	2
	Commandant	A	10	10	0
	Capitaine	A	12	10	2
	Lieutenant Hors classe	B	5	5	0
	Lieutenant 1ère classe	B	14	13	1
	Lieutenant 2ème classe	B	6	6	0
	Médecin Hors classe	A	0	0	0
	Médecin de classe normale	A	2	1	1
	Pharmacien de Cl. Exceptionnelle	A	1	1	0
	Cadre de santé de 2ème classe	A	0	0	0
	Infirmier Hors Classe	A	1	1	0
	Infirmier de classe supérieure	A	1	1	0
	Infirmier de classe normale	A	1	1	0
	SOUS-TOTAL 1		64	57	7
	Adjudant-Chef	C	145	144	1
	Adjudant	C	38	38	0
	Sergent-Chef	C	14	14	0
	Sergent	C	53	51	2
	Caporal-Chef	C	25	25	0
	Caporal	C	72	68	4
	SOUS-TOTAL 2		347	340	7
TOTAL SPP		411	397	14	
FILIERE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	Directeur	A	1	0	1
	Attaché principal	A	2	2	0
	Attaché	A	3	1	2
	Rédacteur Principal de 1ère classe	B	7	6	1
	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7	7	0
	Rédacteur	B	4	3	1
	Rédacteur contractuel	B	1	1	0
	Adj adm ppl 1ère cl	C	27	26	1
	Adj adm ppl 2ème cl	C	6	6	0
	Adjoint administratif	C	5	5	0
	SOUS-TOTAL 1		63	57	6
	Ingénieur ppl	A	2	2	0
	Ingénieur ppl contractuel	A	1	1	0
	Ingénieur	A	2	2	0
	Ingénieur contractuel	B	1	1	0
	Technicien ppl de 1ère classe	B	7	7	0
	Technicien ppl 2ème cl	B	2	2	0
	Technicien	B	3	1	2
	Agent de maîtrise principal	C	2	2	0
	Agent maîtrise	C	11	11	0
	Adjt techn ppal 1ère cl	C	2	2	0
	Adjt tech ppal 2ème cl	C	2	2	0
	Adjoint technique	C	5	5	0
SOUS-TOTAL 2		40	38	2	
TOTAL PATS		103	95	8	
	TOTAL GENERAL		514	492	22



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_12_21_D4
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Modification du tableau des effectifs
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D4-DE-1-1_0.xml	text/xml	913
Nom original :		
D4 - Modification du tableau des effectifs.pdf	application/pdf	558764
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	558764

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h40min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h40min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h40min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h40min31s	Reçu par le MI le 2022-02-10



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	x	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1^{er} Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1^{er} Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

DELIBERATION N° 5

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 7 Décembre 2021 (**Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents**) ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le Rapport Social Unique (RSU) a été créé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique. Etabli dès 2021, il remplace le bilan social et le Rapport sur l'Etat de la Collectivité.

Réalisé annuellement, il doit être présenté au Comité Technique (*qui deviendra Comité Social Territorial (CST) à l'occasion des prochaines élections professionnelles par la fusion du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail conformément à loi dite de transformation de la fonction publique susnommée*), au C.A.S.D.I.S., avant d'être transmis à la Direction Générale des Collectivités Locales pour faire l'objet d'une exploitation statistique.

Ce RSU reprend les données du bilan social, l'enquête annuelle sur l'égalité hommes/femmes (créée par la loi Sauvadet de mars 2012), le rapport annuel sur le handicap ainsi que le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition.

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 en fixe les modalités d'élaboration. En effet, le RSU doit s'exprimer au travers d'une enquête et de la constitution d'une base de données sociales, interne à la structure. Celle-ci doit être accessible aux membres du CST, et doit reprendre les indicateurs généraux tels que les effectifs, les emplois, les parcours professionnels, le recrutement, la formation, la rémunération, la santé et la sécurité au travail, la lutte contre les discriminations, ...

Le RSU constitue donc un document clé pour la détermination de la politique de gestion des personnels et est notamment repris dans l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion à venir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le rapport social unique comme présenté en annexe de la délibération.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres en visioconférence : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour 13
 Contre 0
 Abstentions 0



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020



L'année 2021 est l'année de réalisation du Rapport Social Unique dont les données portent sur l'année 2020

➤ Réglementation

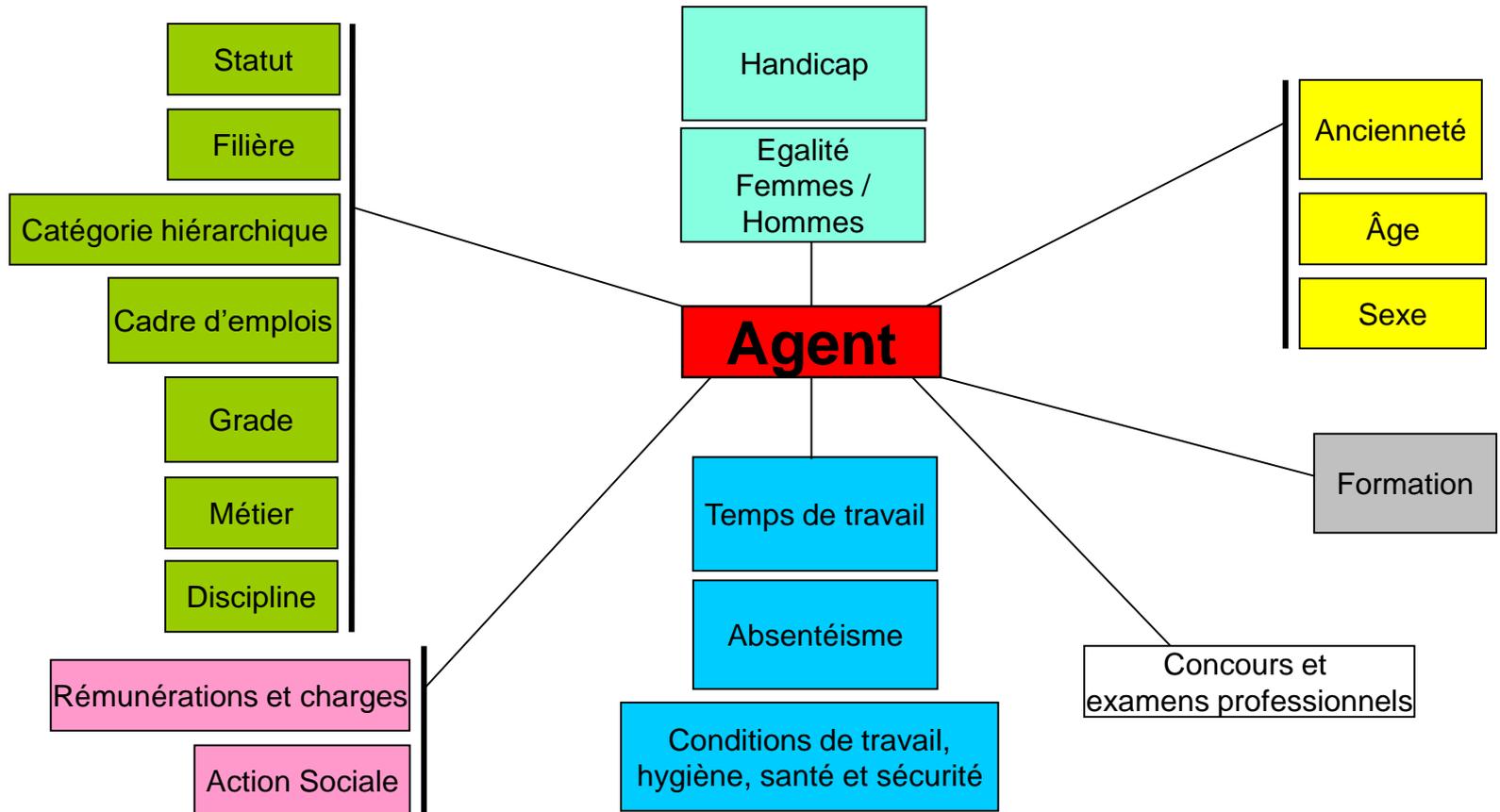
Loi n° 2019-628 de transformation de la fonction publique, article 5

➔ Enquête (Rapport Social Unique) à réaliser tous les ans, présentation au Comité Social Territorial (ex CT et CHSCT) puis au CASDIS et rapport à transmettre au CDG. Ce RSU comprend l'ancien bilan social, l'enquête sur l'égalité hommes/femmes, le rapport sur le handicap ainsi que le rapport sur les fonctionnaires.

➤ Le Rapport Social Unique est un :

- **Outil de dialogue social** : il a vocation à stimuler le dialogue à partir de données claires et objectives sur le personnel permanent (hors SPV),
- **Outil de comparaison** : il permet de suivre l'évolution de l'établissement public par rapport aux années précédentes,
- **Outil de gestion des Ressources Humaines** : il permet de dégager les caractéristiques de la structure (répartition des emplois par filière, évolution des effectifs, absentéisme, temps consacré à la formation...).

Ce RSU rassemble des données diversifiées afin de permettre l'établissement de diagnostics par la collectivité et d'en dégager des actions.





SOMMAIRE

1 - Répartition - évolution des effectifs pourvus par catégorie hiérarchique	p. 5
2 - Evolution des effectifs pourvus par statut	p. 6
3 - Pyramide des âges du personnel du SDIS de la Somme	p. 8
4 - Les départs	p. 11
5 - Les dépenses relatives au personnel permanent	p. 12
6 - L'évolution du compte-épargne temps	p. 13
7 - L'indisponibilité	p. 14
8 - La formation	p. 18
9 - Situation actuelle en terme de personnel	p. 19

1 – Répartition et évolution des effectifs pourvus par catégorie hiérarchique

Effectifs pourvus sur emplois permanents SPP au 31 décembre 2020						
	2018		2019		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie A	37	10%	35	9%	34	9%
Catégorie B	29	7%	24	6%	24	6%
Catégorie C	322	83%	339	85%	338	85%
Effectif Global	388	100%	398	100%	396	100%

Effectifs pourvus sur emplois permanents PATS au 31 décembre 2020						
	2018		2019		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie A	13	13%	9	9%	10	10%
Catégorie B	24	23%	23	23%	26	26%
Catégorie C	66	64%	67	68%	65	64%
Effectif global	103	100%	99	100%	101	100%

2- Evolution des effectifs pourvus par statut

Statut	2018		2019		2020		Evolution 2020-2018
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	490 SPP/PATS 388 SPP 102 PATS	99,80 % 79,02 % 20,78 %	496 SPP/PATS 398 SPP 98 PATS	99,80 % 80,08 % 19,78 %	494 SPP/PATS 396 SPP 98 PATS	99,40 % 80,16 % 19,84 %	+0,61% +2,06% - 3,92%
Non titulaires occupant un emploi permanent	1	0,20 %	1	0,20 %	3	0,60%	200%
TOTAL	491	100 %	497	100 %	497	100 %	-1.78 %

L'effectif global du SDIS de la Somme a augmenté de 1,22 % entre 2018 et 2019 et stagne entre 2019 et 2020, soit une augmentation globale de 0,61 % entre 2018 et 2020.

Au niveau national, l'évolution des effectifs des SDIS est de +2,34 % entre 2018 et 2019 (+ 2,26 % pour les SPP et + 2,68 % pour les PATS) et + 0,61 % entre 2019 et 2020 (+ 1,11 % pour les SPP et – 1,74 % pour les PATS).

Mobilité en 2020

❖ 20 recrutements ont été réalisés :

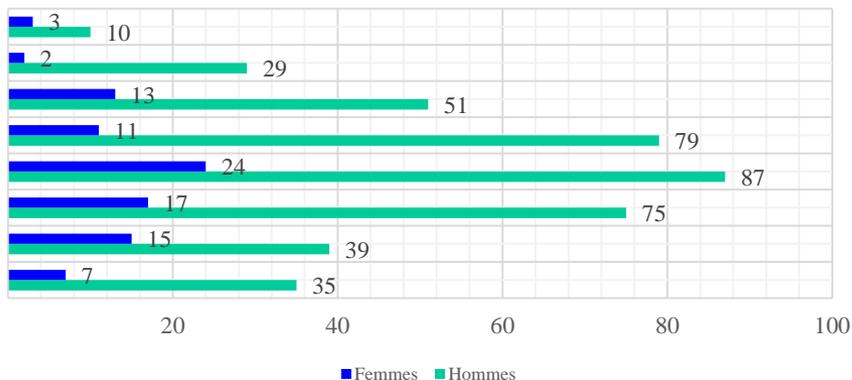
- 1 Colonel,
- 1 infirmier de classe normale,
- 1 Lieutenant par intégration après concours,
- 12 Caporaux,
- 2 ingénieurs territoriaux par voie de mutation et détachement,
- 1 rédacteur territorial par voie de mutation,
- 1 adjoint administratif par intégration directe,
- 1 Adjoint technique par voie de mutation,

❖ 20 départs :

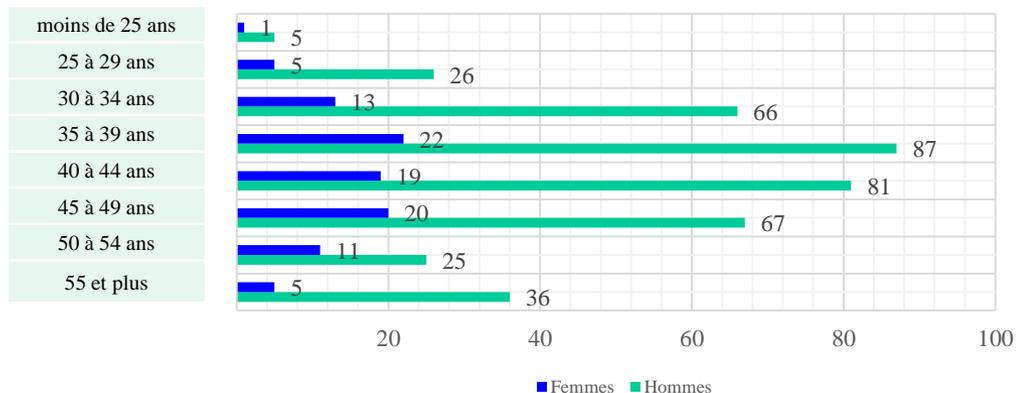
- 9 départs à la retraite,
- 1 décès,
- 8 mutations,
- 1 détachement dans une autre structure,
- 1 mise en disponibilité pour convenance personnelle.

3 - Pyramide des âges du personnel du SDIS de la Somme

Pyramide des âges du SDIS 80 au 31 décembre 2020



Pyramide des âges du SDIS 80 au 31 décembre 2018



En 2020 :

18,51 % de femmes, soit une diminution de 1,12 point par rapport à 2018.

La tranche d'âge entre 40 et 44 ans est la plus représentative du SDIS de la Somme au 31 décembre 2020 (35 à 39 ans au 31 décembre 2018).

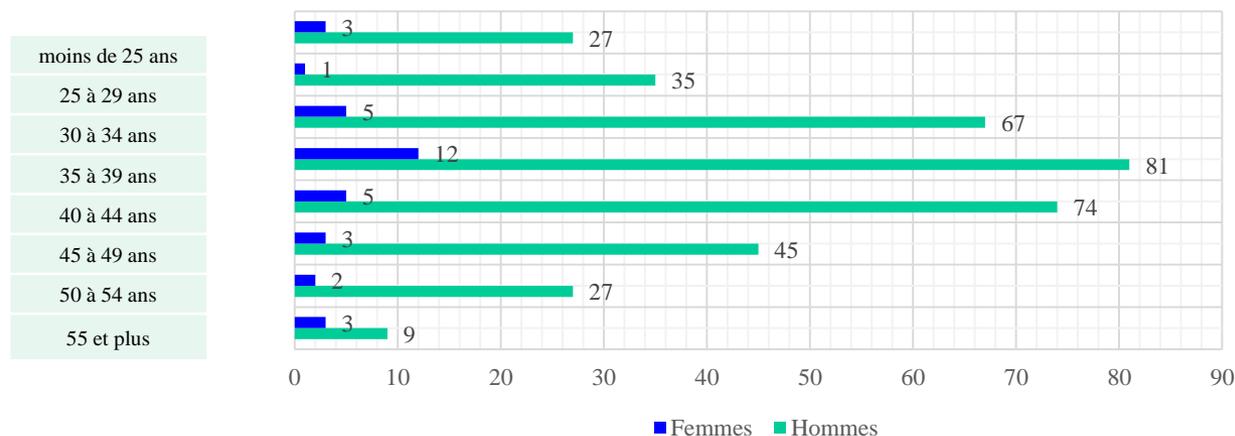
L'âge moyen, toute filière confondue, est de 41,76 ans. La majorité des personnels se situe entre 35 et 49 ans.

Les départs en retraite dans les prochaines années seront nombreux au regard du nombre de personnes qui atteindront l'âge légal de départ.

3 - Pyramide des âges du personnel du SDIS de la Somme

Pyramide des âges des Sapeurs-Pompiers Professionnels

Pyramide SPP 2020



En 2020 :
8,52 % de femmes
Effectif stable par
rapport à 2018
(8,51% de femmes
chez les SPP).

La filière SPP se caractérise par une population masculine (91,48% des postes)

Sur les 34 femmes du grade de Caporal au grade de Lieutenant-Colonel :

- 17,65 % concernent des emplois de catégorie A,
- 0% des emplois de catégorie B,
- 82,35 % des emplois de catégorie C.

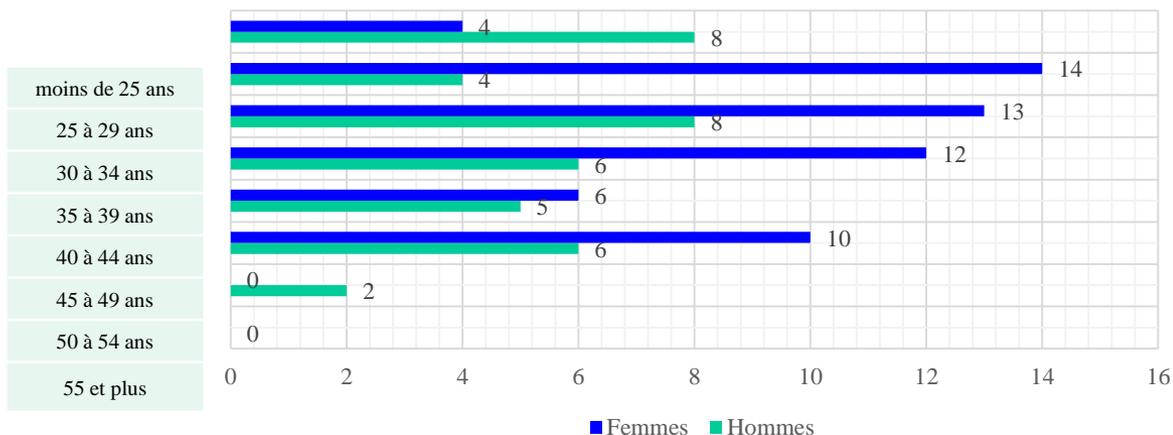
La moyenne d'âge des hommes est de 42,07 ans et celle des femmes est de 37,22 ans. La moyenne générale est de 41,52 ans.

La moyenne d'âge au niveau national pour les SDIS est de 42 ans au 31 décembre 2020 (hors SSSM).

3 - Pyramide des âges du personnel du SDIS de la Somme

Pyramide des âges du Personnel Administratif et Technique

Pyramide PATS 2020



**En 2020 :
39,80 %
d'hommes,
soit une
augmentation
de 1,4 points
par rapport à
2018.**

Les postes des filières administrative et technique sont majoritairement occupés par une population féminine (60,20 %).

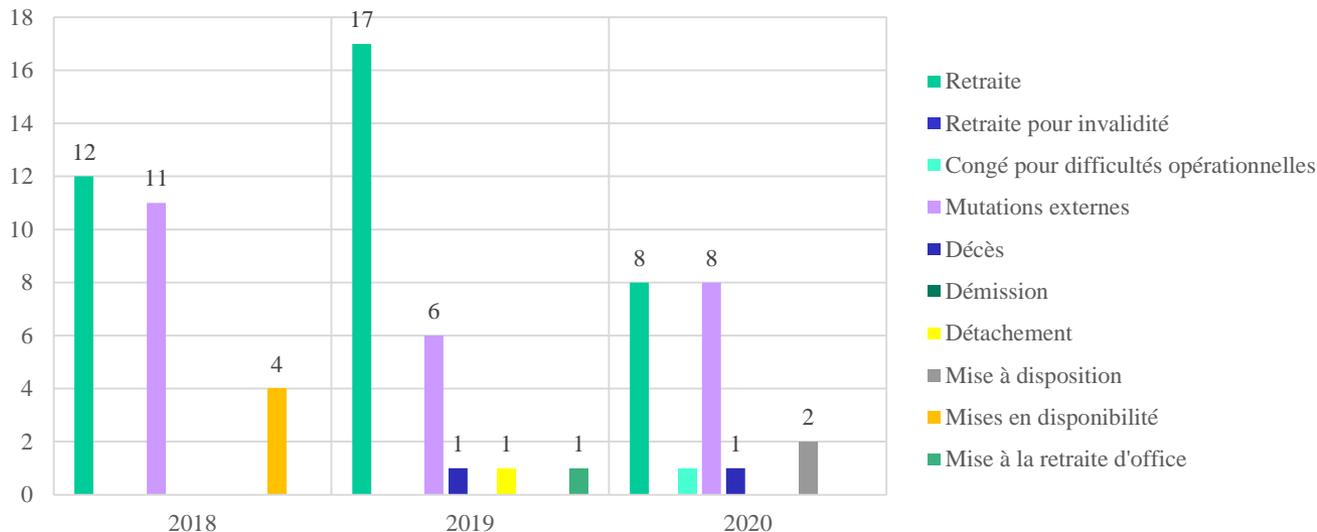
	Femmes	Hommes
Nombre	59	39
Cat A	6,78 %	15,38 %
Cat B	27,12 %	27,64 %
Cat C	66,10 %	58,97%

La moyenne d'âge des hommes est de 45,86 ans et celle des femmes est de 43,32 ans.

La moyenne d'âge globale est de 44,74 ans.

L'effectif des PATS représente 19,72 % de l'effectif total du SDIS. Au niveau national, ce taux est de 27,03 %.

4 - Les départs

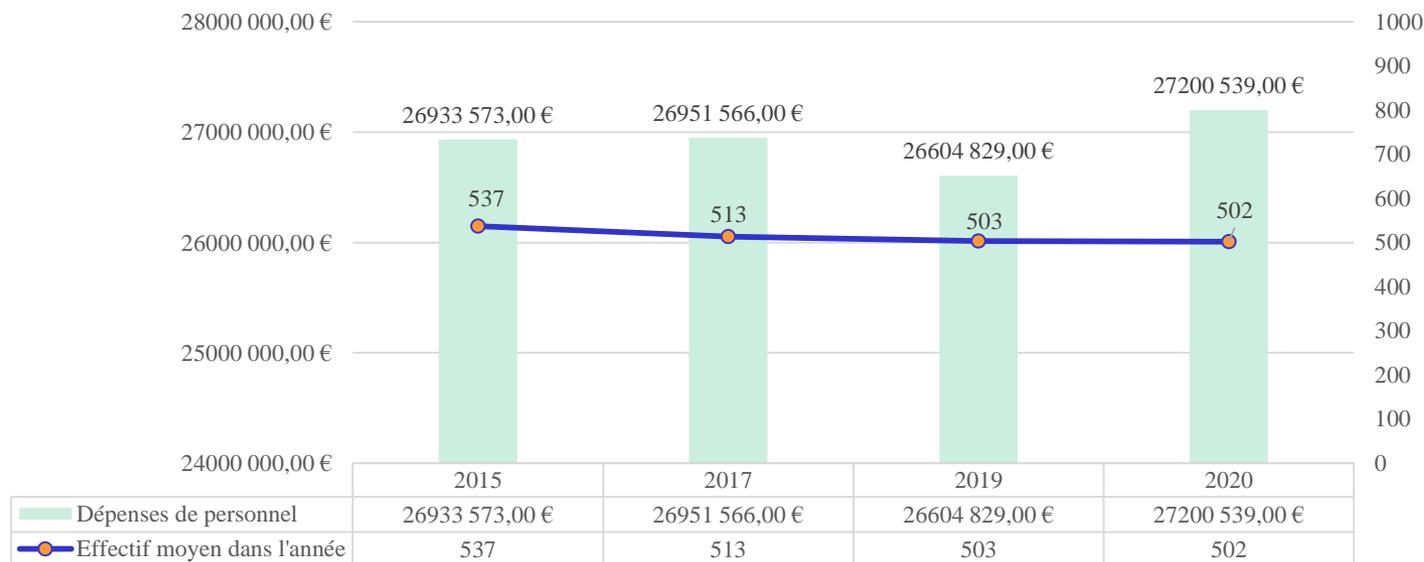


En 2020, le nombre de départs diminue légèrement par rapport à 2019 (- 6 départs), soit 20 départs.

Les principaux motifs de départ sont :

- la retraite qui concerne 8 personnes en 2020 contre 17 en 2019 et 12 en 2018 ;
- la mutation externe qui concerne 8 personnes en 2020 contre 6 en 2019 et 11 en 2018,

5 - Les dépenses relatives au personnel permanent



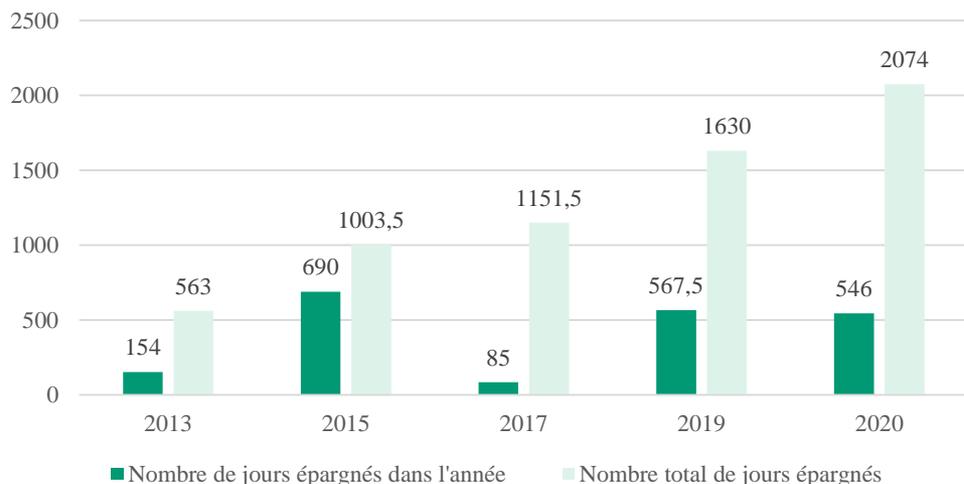
Sur la période, les effectifs ont diminué de 6,52 %, et les dépenses de personnel ont augmenté de 0,99 %.

Ces dépenses représentent :

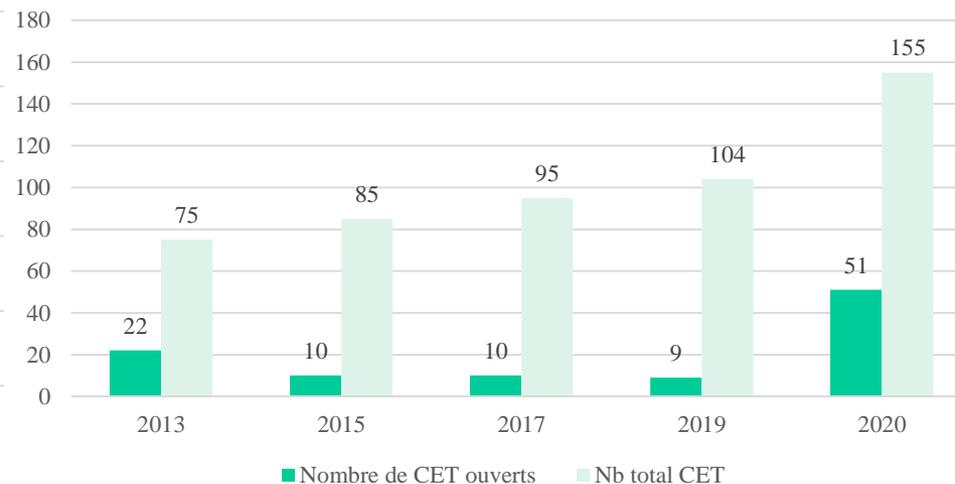
- 55,61 % du budget global de fonctionnement pour 2015,
- 58,62 % du budget global de fonctionnement pour 2017,
- 57,19 % du budget global de fonctionnement pour 2019,
- 58,64 % du budget global de fonctionnement pour 2020.

6 - L'évolution du compte-épargne temps

Nombre de jours dans les CET



Nombre de CET

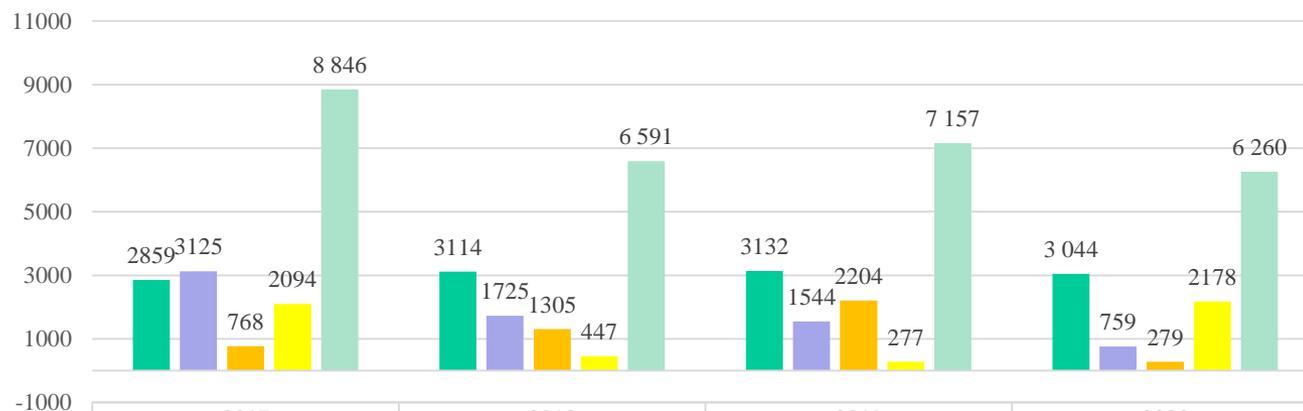


Depuis l'actualisation des modalités pratiques du CET pour les agents du SDIS de la Somme, le nombre d'ouverture de CET diminuait depuis 2013. Néanmoins, en 2020, 51 CET ont été ouverts (soit 42 CET de plus qu'en 2019) notamment du fait de la crise sanitaire et de la nouvelle organisation du temps de travail. 546 jours ont été versés au titre de 2020 (soit 21 jours de moins qu'en 2019).

Au 31/12/2020, le nombre total de CET s'élève à 151 (55 % ouvert par des SPP et 45 % par des PATS), le nombre de jours accumulés s'élève à 2 074 (moyenne de 13,38 jours/CET).

- ❖ 25,16 % des CET sont ouverts par des agents de cat. A (79,49 % de SPP et 20,51 % de PATS),
- ❖ 23,23 % des CET sont ouverts par des agents de cat. B (44,44 % de SPP et 55,56 % de PATS),
- ❖ 51,61 % des CET sont ouverts par des agents de cat, C (48,75 % de SPP et 51,25 % de PATS).

7 – L'indisponibilité



	2017	2018	2019	2020
Maladies ordinaires	2859	3114	3132	3044
Longue Maladie - Longue durée	3125	1725	1544	759
Congé paternité - Maternité	768	1305	2204	279
Accidents du travail	2094	447	277	2178
TOTAL	8846	6591	7157	6260

L'indisponibilité du personnel sur la période 2017/2020 continue de diminuer (-29,23%) du fait du congé paternité et maternité (-63,67%) et du congé longue maladie et longue durée (-75,71%).

Sur la période 2017-2020, on relève une variation du nombre de jours d'arrêt :

- ❖ pour les CLM et CLD : - 75,71 %,
- ❖ pour les accidents du travail : + 4,01 %,
- ❖ pour la maladie ordinaire : + 6,47 %
- ❖ pour les congés paternité et maternité : - 63,67 %.



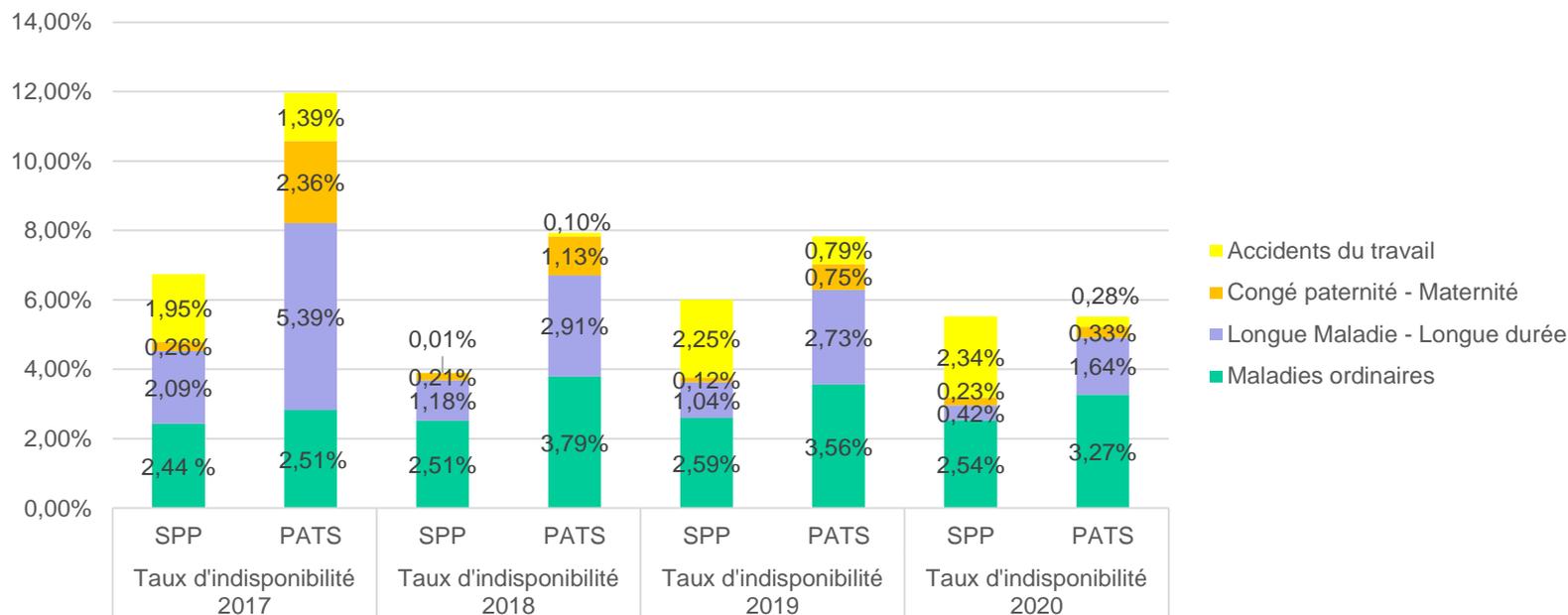
7 – L'indisponibilité

Comparaison avec le niveau national :

Type d'arrêt	SDIS de la Somme 2019	SDIS de la Somme 2020	Niveau National SDIS (source : ministère de l'intérieur, DGSCGC) Année 2020
Maladie ordinaire	43,76 %	48,63 %	58,2 %
Maladie Longue Durée – Longue Maladie	21,57 %	12,12 %	17,1 %
Accidents de Travail	30,80 %	34,79 %	20,8 %
Maternité – Paternité	3,87 %	4,46 %	3,8 %

7 – L'indisponibilité

Taux d'absentéisme par nature d'arrêt

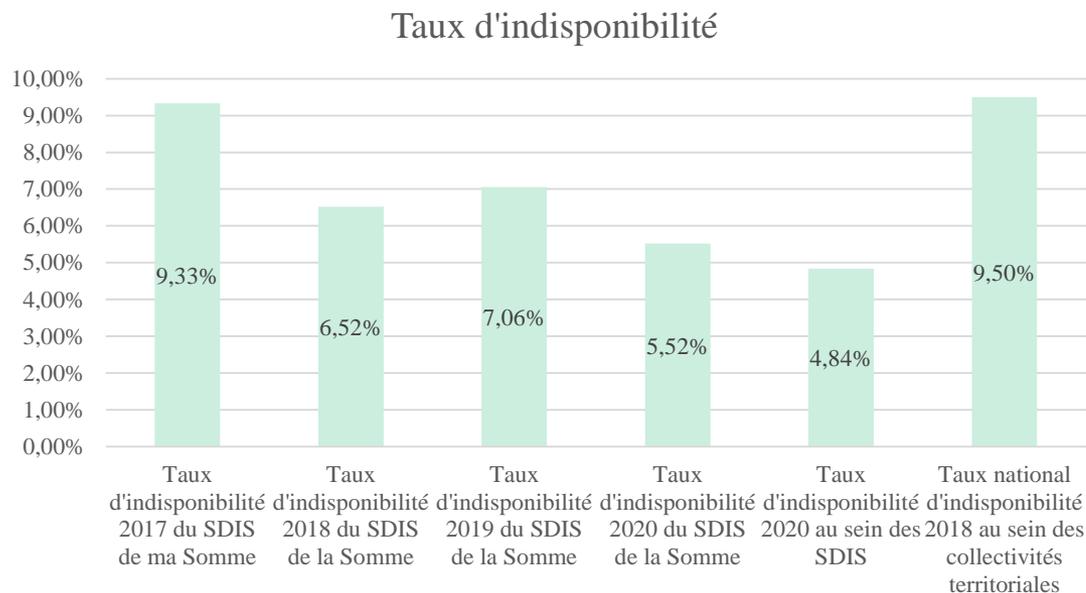


Le taux d'indisponibilité, calculé en fonction du nombre de jours d'absences par type d'arrêt, **se stabilise sur la période 2017 / 2020.**

Pour les SPP, le nombre de jours d'absentéisme pour accidents de travail a augmenté de 19,81 % sur la période alors que celle pour les CLM et CLD diminue de plus de 70%.

Concernant les PATS, le taux de l'indisponibilité diminue depuis 2017. Néanmoins, le nombre de jours d'absentéisme pour maladie ordinaire a augmenté de 15,68 % sur la période.

7 – L'indisponibilité

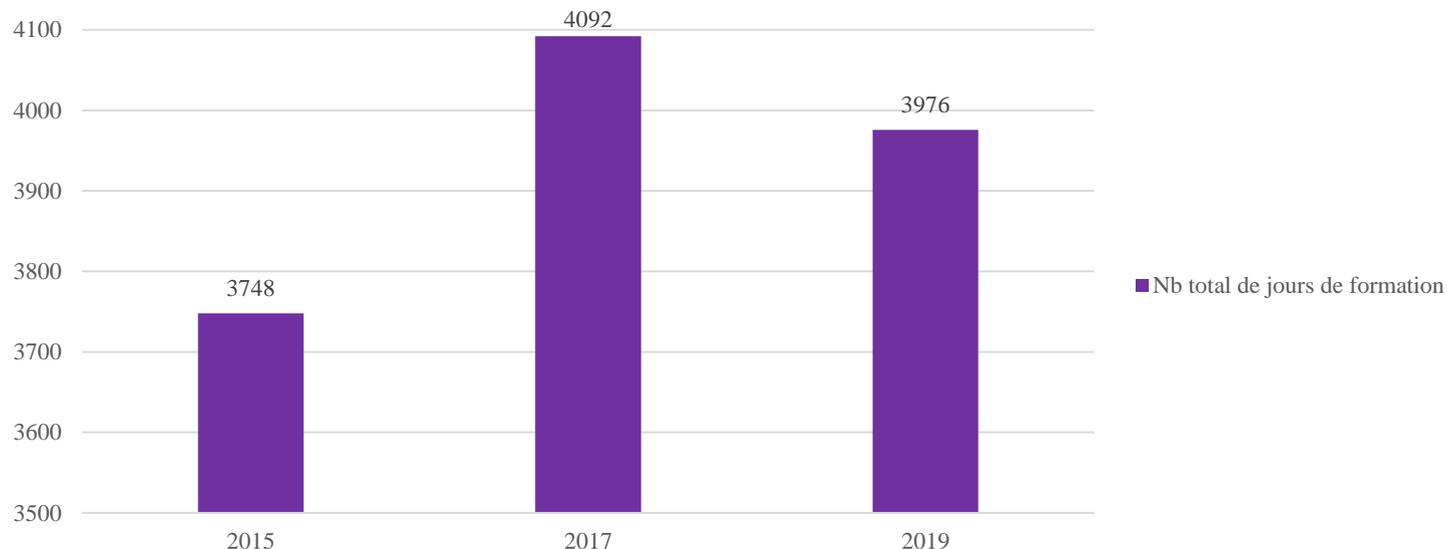


Le taux global d'indisponibilité du SDIS de la Somme continue de diminuer et reste en deçà du taux d'indisponibilité national des collectivités territoriale 2020.

Néanmoins, le taux global d'indisponibilité 2020 des SDIS équivaut à 4,84%. Le SDIS est légèrement supérieur (5,52 % en 2020 et 7,06% en 2019).

Littéralement, en 2020, ce sont 5,5 agents sur 100 qui ne sont pas venus travaillés (rapporté à l'effectif, cela représente 27 ETP absents à l'année).

8 - La formation



En 2020, le nombre de jours de formation a diminué de 12,65 % par rapport à 2019 notamment en raison de l'arrêt des formations pour raisons sanitaires.

De même, le nombre de jours de formation par agent a, pour le même motif, encore diminué : il est passé de 14 jours en 2017 à 9 jours en 2019 jusqu'à atteindre 7 jours en 2020 et a concerné 403 agents soit 36 agents de moins qu'en 2019.

Les formations d'intégration et de professionnalisation représentent **59,26 %** du nombre de jours total : ces actions de formation visent à favoriser l'intégration des agents dans la fonction publique et à adapter et renforcer leurs compétences tout au long de leur carrière.

75,81 % des formations sont dispensées par l'EDIS et destinées à maintenir la formation des acquis des sapeurs-pompiers professionnels.



9 - Situation actuelle en terme de personnels

Effectif global au 01/12/2021 :

514 postes créés

Postes vacants au 01/12/2021 :

22 postes (6 procédures de recrutement en cours les filières pompiers (3), administrative (2) et technique (1))

Sapeurs-Pompiers Professionnels :
411 postes créés, 396 postes pourvus, 15 postes vacants

Personnels Administratifs et Techniques :

103 postes créés, 95 postes pourvus, 8 postes vacants

Effectifs SPV :

2 219 (dont 213 double-statuts)

La répartition des agents, par filière, se décompose de la manière suivante :

	SDIS 80 (au 01/12/2021)	National (2020) (source : ministère de l'intérieur, DGSCGC, derniers publiés)
SPP	15,04 %	20,82 %
PATS	3,77 %	4,29 %
SPV	81,19 %	74,89 %



Je vous remercie de votre attention



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_12_21_D5
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Rapport social Unique 2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D5-DE-1-1_0.xml	text/xml	1033
Nom original :		
D5 - Rapport social unique.pdf	application/pdf	275673
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	275673
Nom original :		
Rapport n°4 - Annexe RSU 2020.pdf	application/pdf	662439
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D5-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	662439

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h17min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h17min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h17min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h17min39s	Reçu par le MI le 2022-02-10



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	x	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1^{er} Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1^{er} Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

DELIBERATION N° 6

RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 7 décembre 2021 (*Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents*) ;

Vu la proposition tarifaire de la société Alpha Vote ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'année 2022 va être marquée par l'organisation des élections des représentants du personnel aux différentes instances :

- les Commissions Administratives Paritaires (CAP) qui comprennent un scrutin par catégorie A, B, C et SPP catégorie C
- le Comité Social Territorial qui remplacera le Comité Technique qui comprend un scrutin
- la Commission Consultative Paritaire (CCP) commune, quant à elle, aux 3 catégories

A ce titre, le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié, et le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics autorisent le recours au vote électronique pour l'organisation de ces élections.

Le vote électronique, au-delà de sa simplicité d'utilisation, permet :

- La diffusion très rapide des résultats,
- Un dépouillement simplifié et efficace,
- Un gain de temps non négligeable en amont pour la mise en place du scrutin,
- Un renfort sur la sécurité des élections (conformité CNIL, RGPD, confidentialité, etc.)
- Une charge administrative beaucoup plus réduite.

De plus, contrairement au vote par correspondance, le vote électronique offre, quant à lui, une sécurisation optimale des votes en garantissant un risque de contentieux estimé à 0.

Pour rappel, suite aux dernières élections professionnelles organisées en décembre 2018 par le SDIS, un syndicat a intenté un recours pour notamment non-respect des modalités de vote par correspondance. Par jugement en date du 6 janvier 2020, le Tribunal Administratif a rejeté la protestation du syndicat estimant que la sincérité du scrutin n'avait pas été altérée. Le Syndicat a interjeté appel de cette décision, l'affaire est donc actuellement pendante devant la Cour Administrative d'Appel.

C'est pourquoi et au vu de ces éléments, il vous est proposé de recourir au vote électronique par internet exclusif pour les élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022 et de contracter, à cet effet, avec la société Alpha vote, prestataire choisi par le SDIS pour l'organisation des élections CATSIS et CCDSPV en 2020.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le
Conseil d'Administration**

DECIDE

Article 1^{er} :

De recourir au vote électronique par internet exclusif pour les élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022.

Article 2 :

De dire que la société retenue est la société Alpha Vote.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 4

Nombre de membres en visioconférence : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Pour 13

Contre 0

Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_12_21_D6
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Recours au vote électronique pour les élections professionnelles 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D6-DE-1-1_0.xml	text/xml	900
Nom original :		
D6 - Recours au vote électronique - élections professionnelles 2022.pdf	application/pdf	296883
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	296883

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h24min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h24min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h24min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h24min37s	Reçu par le MI le 2022-02-10

